ISSN 0245-9507

N° 317 – 12 F
MAI 1990

le peuple breton

Aujourd'hui, être libre, c'est être informé



BRETONS EN EUROPE, DEMAIN

VÉRITÉ POUR LA JONQUE !

INTERVIEW : Guillaume ROUÉ (FDSEA)

POBL VREIZH

REPORTAGE

Succès de la première journée mondiale des jeux et sports traditionnels de Bretagne, le 16 avril, à Carhaix.

Organisée par l'Institut Culturel de Bretagne, le Centre Culturel Breton « Egin » de Carhaix et la Fédération de « Gouren », cette journée a attiré près de 5.000 personnes venues applaudir les quelque cinq cents participants aux 35 jeux présentés, ainsi que les athlètes basques, islandais, écossais, etc.

Un succès mérité pour Guy Jaouen, le coordonnateur de ce rassemblement et pour son équipe, et un défi aux pouvoirs publics (l'Etat central) qui refusent toujours de reconnaître cette part importante de notre patrimoine.

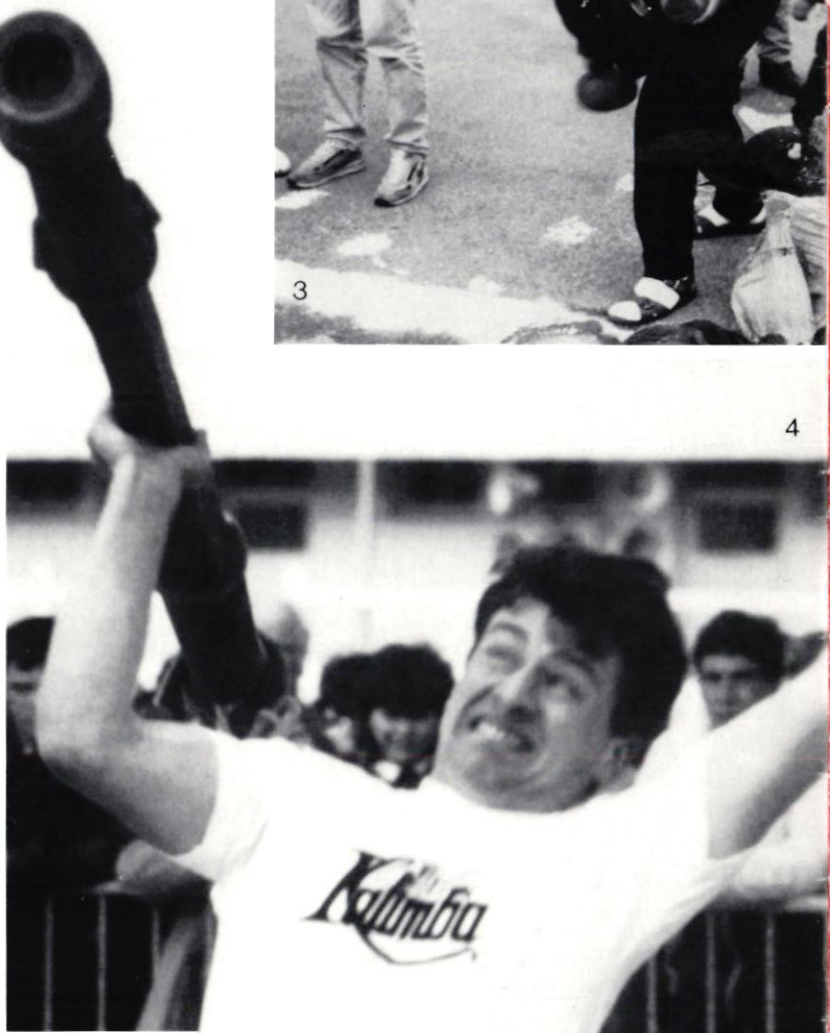
Prochain rendez-vous en été, à Tréguier, à Lorient, à la St-Loup de Guingamp, etc... (le P.B. publiera le programme).

(1) *Prise de « glima » (lutte islandaise).*
(2) *Jeu de Birinic.*
(3) *Jeu de quilles de Muel.*
(4) *Lever de l'essieu (manière trégorroise).*


3



1



4

2





Souscription

Elle continue. Elle est toujours aussi utile. Pour des raisons de place, nous publierons la liste en juin.

Si un *PB* ne vous parvient pas, signalez le vite. Merci.

Merci de votre concours.

Les bras croisés ?

Vous avez une seule envie après le Congrès de Rennes et l'amnistie généralisée, celle de tirer une chasse d'eau ?

Nous aussi. Et on ne se sent pas isolé ! Mais faut-il en rester là ? Faut-il accepter une fois pour toutes de rester les bras croisés en leur laissant le pouvoir, presque tout le pouvoir ?

Avec une droite flagada et un PC affaibli, voulez-vous laisser l'exclusivité du contrepouvoir à l'extrême droite ? N'y a-t-il pas un danger supplémentaire ?... Surtout en Bretagne, où la droite et le PS se rapprochent, où Le Pen peine et où le PC paie ses erreurs durement... Ce qui favorise les tendances du PS à tout vouloir bouffer !

Chacun ses choix. Nous vous proposons un parti où chacun garde une liberté entière. Où chacun travaille exactement comme il veut et comme il peut. Où personne n'est obligé de chanter le « Bro goz » tous les matins. Où il n'y a pas de chefs. Et où chacun participe à son niveau à la... lutte bretonne !

Ne vous résignez pas ! La Bretagne a besoin de vous, plus que jamais.

L'UDB progresse à nouveau ! Rejoignez nous !

Bulletin d'adhésion

Vous voulez rejoindre l'UDB

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Signature :

A adresser à UDB, BP 215, 44007 Nantes Cedex, avec un chèque de 150 F.

En guise de sommaire

Trois articles importants dans la première partie du *PB* :

POLITIQUE : Après un point sur l'action pour la Bretagne dans une Europe où les peuples s'éveillent **(p. 4),** nous abordons la question de la sécurité en mer avec des pièces nouvelles au dossier du naufrage de La Jonque **(p. 6).**

AGRICULTURE : Un syndicaliste « libéral », G. Roué, répond à nos questions, y compris sur l'environnement **(p. 8).**

ENVIRONNEMENT : Nous ouvrons aussi le dossier du « Port Rhu », projet touristique de Douarnenez **(p. 10).**

POBL VREIZH, au milieu du journal, présente le feuilleton de Fanch Péru, le problème des langues d'Europe et une revue de revues **(p. 14).** Le **Tro Breiz(h) (p. 15)** précède des nouvelles du monde, d'Europe et du tiers-monde **(p. 16-19).**

CULTURE : Keit vimp beo (p. 20) précède **Celtomania (p. 21),** des lectures **(p. 22-23-24)** et les disques **(p. 25),** avant le **courrier...** et Nono.

Photo de couverture : les Berlinois de l'Est et de l'Ouest se retrouvent. Dans toute l'Europe, l'aspiration à la liberté.

« Peuple Breton »

Je m'abonne au

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

● Souscrit un abonnement ☐
un réabonnement ☐
– tarif minimum : 120 F.
– de soutien
à partir de 140 F (1)
– étranger : 150 F (1)
– étranger par avion : 180 F (1)
à partir de N° ..... inclus.

● Ci-joint le règlement par :
– chèque postal (1)
– chèque bancaire (1)
– mandat-lettre (1)

(1) Rayer la mention inutile

« POBL VREIZH »

B.P. 301 - 22304 LANNION CEDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

BRETONS EN EUROPE, DEMAIN

La conférence internationale de Nantes : réservez le 16 juin et inscrivez-vous maintenant !

Pour la première fois, l'UDB fait appel à des spécialistes, des personnalités du monde politique, économique, social et culturel de l'Europe pour établir le diagnostic de la Bretagne, ses atouts, ses handicaps, ses inhibitions.

L'identité bretonne sera définie avec précision par le sociologue Hervé Le Bras et un ethnopsychiatre de renom. Willy Kuijpers, secrétaire général de la Volklunie, montrera les liens entre les développements économique et cultures, Karlos Garakoetxea évoquera les solidarités actuelles et futures entre peuples minorisés. Yolanda Vacoutis évoquera la reconquête des libertés dans les pays baltes. P.Y. Le Rhun évoquera les enjeux de la réunification de la Bretagne, alors qu'un autre géographe de renom international parlera des perspectives de l'arc atlantique pour la Bretagne.

Les conditions du développement seront évoquées par un dirigeant de l'Union Valdotaine, au pouvoir au Val d'Aoste, par Yves Lainé, directeur du développement de la BAJ, tandis que D. Ellis Thomas, député et président du parti gallois, traitera des conditions politiques. Des Lituaniens, Lettons et Estoniens nous feront part de leur expérience et de leur vision. Yann Ber Piriou évoquera les chances de la culture bretonne.

Une synthèse de la journée achèvera les débats, chaque intervention étant suivie d'un échange avec la salle.

Inscriptions (nom, adresse, nombre de personnes, chèque de 30 F par série de documents souhaités) à UDB, BP 215, 44007 Nantes Cedex.

UN ÉVÉNEMENT POUR NANTES, LA BRETAGNE ET SON AVENIR (16 juin, Centre Neptune, Nantes). C'est ouvert à tous mais, attention, le nombre de places est limité) !

Des constats

Mois après mois, le PB fait le procès de la centralisation, de l'absence de volonté d'aménagement du territoire au niveau du pouvoir central, de l'insuffisance des pouvoirs de la région pour compenser cette ansence. « Et alors ? Que faire ? » nous objectent certains.

Mois après mois, par des faits précis, des comparaisons avec ce qui se passe ailleurs en Europe, nous montrons la situation critique qui résulte de la concentration des investissements publics et privés sur « l'axe utile » de l'Europe, l'inégalité de fait qui empêche la Bretagne de se développer en donnant des avantages indirects énormes à l'Ile-de-France. Tant que l'État continue à financer une large partie des coûts indirects de l'installation d'entreprises en Ile-de-France, les écarts ne peuvent que continuer à se creuser et le processus est cumulatif.

Des besoins

Ce dont la Bretagne a besoin pour pouvoir créer des emplois en nombre suffisant, nous l'indiquons de mois en mois. Pour que les handicaps et les besoins apparaissent clairement, pour que les objectifs soient bien sériés,
nous demandons à des spécialistes, universitaires, économistes, hommes politiques, membres de gouvernements régionaux, tous extérieurs à l'UDB, d'établir, chacun dans son domaine, le diagnostic et de dégager les conditions du développement breton, économique, social culturel. Le colloque international, « Bretons, en Europe, demain », le 16 juin, à Nantes, au centre Neptune, sera un moment important pour un bilan impartial. Nous demandons à nos amis de s'inscrire (voir p. 3) et de venir à Nantes le samedi 16. Ce sera important pour l'avenir de la Bretagne.

Des actions

Seuls ou de façon largement unitaire, nous avons déjà mené nombre d'actions pour faire progresser la Bretagne. Nous nous sommes associés – et nous le ferons encore – à des actions lancées par d'autres, pour la réunification administrative de la Bretagne, pour les droits culturels, pour l'emploi.

Au niveau européen, par l'intermédiaire de notre permanent politique au Parlement européen, de Max Siméoni et du group Arc-en-Ciel, nous avons œuvré pour que des organismes veillent au respect des droits culturels des « minorités », à l'Est comme à l'Ouest. On lira dans ce numéro les progrès fais dans ce domaine. Nous intervenons aussi pour que les politiques régionales communautaires s'appliquent aussi à la Bretagne.

Au niveau local, nos élus œuvrent pour qu'une plus grande part de l'argent des Bretons revienne aux collectivités locales, pour accroître le soutien aux initiatives locales tant en matière économique que culturelle.

A tous les niveaux, nous intervenons contre le laxisme en matière d'environnement, notamment en matière de qualité de l'eau (voir PB d'avril), sans oublier que notre environnement se défend largement au niveau local lors de l'élaboration de POS. Une brochure à paraître présente l'évolution des problèmes d'environnement en Bretagne depuis vingt ans.

Des appels

Pour formuler nos besoins à court terme, nous revoyons actuellement, jusqu'à notre congrès de la Toussaint, « les cent propositions pour la Bretagne » dont nous avions débattu en 1985. Pour cette révision, personne n'est de trop. L'avant projet peut être commandé à notre siège de Nantes (10 F en timbres) et vous êtes invités à participer à ce travail. Les actions de masse pour un pouvoir breton véritable sont en partie liées à une meilleure connaissance par les Bretons de leur histoire, de leur géographie, de leur économie. Nous proposons au meilleur prix (voir p. 28) nos publications et d'autres ouvrages indispensables à cette connaissance.

Analyser, dénoncer, proposer, promouvoir : toutes ces démarches, que nous nous proposons de faire avec vous, dans le plus large esprit d'ouverture, ne seront vraiment efficaces que si les Bretons sont capables de surmonter leur fatalisme, leurs réticences, leurs déceptions passées. L'UDB se propose comme instrument, (à perfectionner, à modifier peut-être) de ce regroupement et de ce sursaut. L'histoire la plus récente nous a montré comment des peuples, même plus petits que le nôtre, peuvent soulever des montagnes, briser leurs chaînes, imposer des réformes. Ensemble, en brisant le carcan de l'individualisme et du matérialisme pratique, montrons que le peuple breton veut vivre de son travail, avec ses cultures et un pouvoir de décision.

U.D.B.

DIWAN BLOQUÉ PAR JOSPIN

Les faits

Avril 1988 : le ministère de l'Education nationale signe un accord avec les écoles Diwan. Cet accord prévoit la prise en charge de certains instituteurs par l'Etat si l'école dans laquelle ils se trouvent a : au moins 5 années d'ancienneté ; au moins 15 enfants par classe. Avec cet accord, 12 instituteurs sur 50 ont été intégrés.

Novembre 1989 : le ministère de l'Education nationale signe un accord avec les écoles sœurs de Diwan : Ikastola (Pays-Basque), Scola Corsu (Corse), Calandreta (Occitanie) et Bressola (Catalogne). Aucune condition n'est requise, cette fois-ci, pour la prise en charge des instituteurs. Ainsi, par exemple, 61 instituteurs basques ont été intégrés tout de suite !

Conséquences

Diwan demande, à juste titre, depuis plusieurs mois, de pouvoir bénéficier du même accord, celui d'avril 1988 étant restrictif et donc dénoncé.

Malgré celà le ministère fait la sourde oreille. Diverses actions ont été engagées : blocage de standart de ministères, etc...

Une manifestation aura lieu le 19 mai 1990, devant le siège du PS, rue de Solférino. Rendez-vous à 10 h 30 (matin) place des Invalides, devant les bureaux d'Air France. Amenez bombardes, binious, drapeaux, banderolles... Alan Stivell sera avec nous pour remettre à Jospin (si c'est possible) un gros crayon... pour signer !



HUMEUR

La ville de Nantes deviendra-t-elle amnésique

Les armes de Nantes composées d'hermines, de la nef, surmontées de machicoulis symbolisant le château des Ducs de Bretagne, l'ensemble souligné de la devise « Favet Neptunus eunti » (Neptune favorise les voyageurs), constituent un cachet cérémonieux sinon officiel de la ville et véhiculent la spécificité de celle-ci, en puisant son graphisme directement dans l'histoire des hommes et la géographie du milieu.

En rappelant ainsi les racines de la communauté humaine de Nantes, cet écusson constitue un repère pour l'avenir.

Voulant sacrifier à un modernisme incertain, sous couvert de communication rapide, la précédente municipalité (de droite), sans concertation aucune, a créé un nouveau logo d'esthétique douteux représentant schématiquement l'estuaire de la Loire traversant un ensemble de barres verticales dessinant le contour géométrique du territoire communal. Seuls les néophytes comprennent cette figure.

Par contre, ce qui ressort plus clairement au travers de ce nouveau logo, c'est la volonté d'effacer l'histoire, la géographie de Nantes en accompagnant ainsi la mutation ou l'abandon (c'est selon...) de l'économie et de l'industrie de la ville.

La précédente municipalité en avait toutefois limité l'usage. Par contre l'actuelle municipalité de gauche le généralise et abandonne progressivement l'écusson.

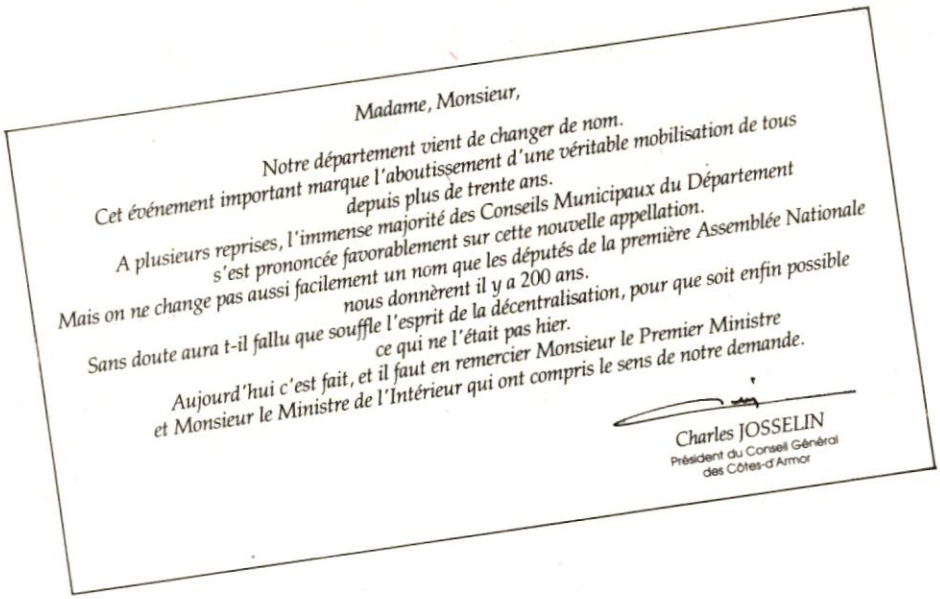
Il est possible que l'actuel maire de Nantes ne se situe pas dans la réalité humaine de la ville. C'est son droit le plus absolu. En revanche, il n'a pas le droit de spolier les Nantais de leur histoire.

Le procédé est-il innocent ? Bien que cette question ne soulève pas les foules, il aurait été souhaitable qu'elle fasse l'objet d'un large consensus et soit débattue démocratiquement.

Ce nouveau et pas beau logo est-il au contraire le fait d'un ou deux hommes dont on se demande s'ils ne sont pas frustrés de n'avoir pas d'identité, ni nantaise, ni bretonne ?

Luc OLLIVIER

Chiche !



Madame, Monsieur,

Notre département vient de changer de nom.

Cet événement important marque l'aboutissement d'une véritable mobilisation de tous depuis plus de trente ans.

A plusieurs reprises, l'immense majorité des Conseils Municipaux du Département s'est prononcée favorablement sur cette nouvelle appellation.

Mais on ne change pas aussi facilement un nom que les députés de la première Assemblée Nationale nous donnèrent il y a 200 ans.

Sans doute aura t-il fallu que souffle l'esprit de la décentralisation, pour que soit enfin possible ce qui ne l'était pas hier.

Aujourd'hui c'est fait, et il faut en remercier Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre de l'Intérieur qui ont compris le sens de notre demande.

Charles JOSSELIN
Président du Conseil Général des Côtes-d'Armor

Vous avez dit décentralisation ?

Lettre de Charles Josselin aux habitants des Côtes-du-Nord, pour se réjouir du changement de nom du département, devenu Côtes-d'Armor, grâce au souffle de l'esprit... de décentralisation. Et de remercier les maîtres du moment, ministre de l'Intérieur et Premier Ministre ! Le baron des Côtes-d'Armor rend hommage aux prince et duc du moment. Curieuse décentralisation où une collectivité doit en référer au pouvoir central pour sa propre dénomination... Et où le maître de céans souhaite développer une entité artificielle, créée de l'extérieur, au détriment des pays et du pays, la Bretagne, dont les pouvoirs et le budget sont toujours, à l'heure de l'Europe, ridiculement insuffisants.

Le Chevènement du mois

Le polygone de tirs de Gâvres, dans le Morbihan, 400 ha et un champ de tir de 50 km de long ne semblent plus assez grands. En effet, début avril, à l'occasion d'essais d'un canon de 155 mm, l'obus a terminé sa trajectoire (23 km plus loin) à St-Pierre-Quiberon, près d'un lotissement, au lieu de retomber 6 km avant dans l'océan.

Depuis l'affaire de « La Jonque », certains avaient fini par croire que des erreurs aussi grossières n'étaient pas possibles. Alors Jean-Pierre, le fauve de Belfort, va-t-il tancer le personnel ou simplement confisquer la clef du champ de tir ?

Q.Y.

Grand Ouest : la marque du tyran

Au moment où le projet – déjà vieux – d'un Grand Ouest bénéficie d'une campagne de presse tous azimuts de la part de certains médias privés (cf *Ouest-France)* et « publics » (cf. FR3), il n'est pas inutile de se rappeler les écrits – déjà vieux – de Michel Debré sur le sujet.

« La vaste région peut être envisagée, mais par un pouvoir très fort, voire tyrannique, plaçant à la tête des nouvelles circonscriptions des hommes puissants, dont la qualité première serait une loyauté absolue, assurant la présence du pouvoir central vis-à-vis de la région, et non une revendication de la région à l'égard du pouvoir ». **(M. Debré, « Au service de la nation », Paris, Stock, 1963, p. 236).**

Ceux qui s'imaginaient que la chose publique avait fait quelques progrès depuis l'imperium romain seront déçus. Mais que Debré ait pu « envisager un pouvoir tyrannique » ne surprendra personne. Que le PS et ses faire-valoir lui emboîtent le pas doit-il nous étonner davantage ?

VÉRITÉ POUR « LA JONQUE » !

Le Peuple Breton a déjà évoqué à plusieurs reprises (notamment n° 283, juillet 87 ; n° 286, octobre 87 ; n° 290, février 88), l'étrange disparition entre le 14 et le 17 mai du chalutier concarnois « La Jonque » et des cinq hommes de l'équipage. Si, depuis, nous avons observé le silence sur cette affaire, ce n'était pas par désintérêt mais parce que, succédant à l'enquête nautique menée par la Marine, à la suite de laquelle la famille Queroué avait été déboutée de sa plainte par le Procureur de la République, faute d'éléments suffisants, une enquête d'instruction judiciaire était ouverte en janvier 1988 : ce rebondissement tout à fait inédit était consécutif à la ténacité d'une famille qui avait mené parallèlement ses propres investigations. Aujourd'hui, la partie civile craint que, alors qu'aucune incohérence n'a été levée, une chape de silence ne recouvre de nouveau la disparition de *La Jonque* ; alors elle parle ; et elle a rencontré, à la suite d'une confrontation organisée le 28 mars en présence d'une douzaine de militaires par M. Lemercier, juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Quimper, un écho médiatique qu'elle n'avait pas connu auparavant : témoignage de la solidité de son dossier.



Le Samouraï, « sister ship » de La Jonque.



Matériel de survie : au 1er plan, le filin de la chaîne S.A.R. ; au centre, miroir à éclats pour signaux optiques, en haut et à gauche : cylindre et boîtes d'eau.

L'affaire

Rappelons brièvement les faits : les dernières communications avec *La Jonque* datent du 14 mai 1987 au matin. Les recherches sont entreprises le 16 par le *Cross Corsen,* relayé le 17 par le *Cross Etel.* A partir de 15 h, deux avions, un Nord 262 et un Bréguet Atlantic, vont annoncer le repérage d'un point brillant, puis d'un « truc orange », peut-être un dinghy avec possibilité une personne à bord plus une à côté ; il sera demandé au chalutier guilviniste **Liou an Amzer** et au cargo polonais **Osnyk** de faire route sur zone ; le Bréguet lance deux chaînes SAR (dinghy + filin). De 15 h 30 à 16 h, le Quartier des Affaires Maritimes de Concarneau, Marine Brest, Paris, sont prévenus de la présence de naufragés. Puis le CCMM de Toulouse (centre médical) à qui on demande de préparer des conseils médicaux à l'intention du *Liou an Amzer* et d'un hélicoptère Super Frelon qui doit les évacuer d'urgence sur l'hôpital de Brest... Entre 17 h et 17 h 30, les observateurs annoncent avoir aperçu ce qui pourrait être l'épave ; le *Liou an Amzer* arrive sur zone, et le patron Léon Guichaoua voit à la jumelle des hommes-grenouilles qui remontent quelque chose vers un hélicoptère Super Frelon. Il découvre deux radeaux de survie, un petit avec, désarrimé, un container cylindrique pour boîtes d'eau, et un grand, totalement vide. On lui demande de ne s'occuper que du petit dinghy. Néanmoins, il récupère les deux.

Tout bascule alors. Mis en alerte d'un nouvel Atlantic. Décollage du Super Frelon. Récupération par le *Liou an Amzer.* Passage à la fréquence 2677, interne à la marine. Décollage de l'Atlantic. Pas de survivants : c'était une erreur. Le « truc orange » : une combinaison de survie modèle « Suit Survival ». Le *Liou an Amzer* rapportera ses deux dinghies au quartier maritime du Guilvinec, où nul ne pourra les voir, pas plus que les boîtes d'eau.

Début juillet, l'épave est découverte, deux plongées sont effectuées. *La Jonque* repose sur une dune de sable, ce qui rend plus difficilement acceptable l'hypothèse de la croche ; elle est intacte. Les conclusions d'un rapport de la Comex déposé le 24 février 1989 à partir des éléments de l'enquête nautique et de l'enquête familiale n'excluent ni l'hypothèse d'une croche, ni celle d'un sous-marin.

Chevènement a raison

A partir de la contradiction fondamentale résultant de la précision des observations (éclats lumineux, canot de survie, deux naufragés, signaux, tension puis détente du filin de la chaîne SAR, coque entre deux eaux, nombreux débris), puis de l'aveu (de la revendication ?) d'une erreur avec perte de mémoire collective, une famille refuse de laisser les choses en l'état. Elle cherche, elle harcèle, elle embarrasse, elle force bien des portes.

La justice civile se saisit du dossier. Jusqu'à faire venir, ce 28 mars, des militaires en uniforme (justiciables comme tout un chacun désormais, mais aussi privilégiés par les insignes de leur fonction) pour une confrontation générale. Le ministre intervient. Le préfet maritime intervient. Il a raison, M. Chevènement ; il a raison M. le préfet maritime ; ils ont raison de souligner la compétence, le dévouement des équipages qui se consacrent aux secours, dans des conditions souvent épouvantables (ce qui n'était pas le cas d'ailleurs le 17 mai 87 où la météo était bonne), sans marchandage ; ils ont raison de souligner que depuis cette affaire, 76 personnes ont été sauvées.

Mais alors on ne comprend plus. Ces équipages aguerris n'ont pas pu se tromper pendant deux heures, au cours de passages répétés. Nous avons publié dans le PB n° 290 une photo authentifiée par huissier, prise par temps pluvieux, à 300 m d'altitude, à 250 km/h : on y reconnaissait nettement, même après le

→

passage en noir et blanc, un dinghy avec deux hommes à bord d'une combinaison de survie. Le juge d'instruction de Quimper a fait procéder le 14 juin 1989 à une simulation poussée : la confusion n'est pas possible...

Ces équipages aguerris ne peuvent pas ne pas savoir quel matériel ils lancent à la mer. Lorsque la revue « Cols Bleus » (12 mars 1988) publie qu'en version de secours maritime, à bord d'un Bréguet, *« 9 canots de sauvetage se gonflent automatiquement lors de leur arrivée à l'eau ; que chaque canot peut embarquer jusqu'à 30 naufragés et comporte tout le matériel de survie nécessaire »*, le commandant du Bréguet affirme n'avoir eu ce jour-là que 5 canots, de taille inconnue, mais rangés dans des containers identiques ; n'avoir été en mesure de déterminer la taille des canots qu'au moment de leur contact avec l'eau... et voilà résolue la question du grand et du petit dinghy, du grand dinghy vide de tout le matériel de survie...

Et l'on reste ébahi par cette remarque de l'un des observateurs visuels du Bréguet : *« Je suis persuadé qu'il y a eu une histoire de gloriole de la part du Nord 262 par rapport au Bréguet »*. Et voilà résolue la précision fallacieuse des observations...

Mais quel coup pour le crédit de M. Chevènement !

Un court rapport qui en dit long

Les grandes contradictions du dossier n'ont pas non plus échappé au juge Lemercier, qui a donc fait procéder à des simulations des opérations de repérage et transmis les éléments d'enquête à la Comex pour expertise.

Ses conclusions se passent de commentaires. Elles méritent une lecture attentive :

Ordonnance de soit communiqué

Nous, Bertrand Lemercier, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de Quimper ;

Vu l'information suivie contre X... du chef d'homicide involontaire et non assistance à personne en péril ;

Sur le déroulement de l'enquête

Les investigations effectuées jusqu'à ce jour semblent écarter la responsabilité d'un tiers dans les causes du naufrage du chalutier « La Jonque ».

En revanche, les vérifications tendant à déterminer les circonstances dans lesquelles deux naufragés auraient été repérés, dérivant à bord d'un canot le 17 mai 1987 font apparaître les points suivants :

– les opérations de simulation en mer auxquelles il a été procédé le 14 juin 1989, excluent formellement que des informations erronnées aient pu être transmises par les membres d'équipage des avions d'observation, sur la présence de deux personnes à bord d'un canot le 17 mai 1987.

– les vérifications opérées le 4 juillet 1989 dans les locaux du « Cross Corsen » aux fins de comparer les enregistrements de la bande magnétique du 17 mai 1987, conservée en archives avec les transcriptions manuscrites relatives aux dialogues originaux entre les militaires composant les équipages et le « Cross Etel », établissent que la bande a été effacée de 15 h 10 à 16 h 40 pour la journée du 17 mai.

– la technicité et l'existence des systèmes de sauvegarde sur les appareils d'enregistrement et d'écoute interdisent un effacement par erreur de manipulation ;

Il en résulte :

– que l'existence des deux personnes en état de détresse observées à bord d'un canot le 17 mai 1987 est connue de certains militaires de la Marine nationale ;

– que ces mêmes militaires ne peuvent ignorer ce qu'il est advenu de ces deux personnes et du canot dans lequel elles avaient pris place ;

– que ordre a été donné d'effacer les bandes magnétiques dont l'audition pouvait faciliter le déroulement de l'enquête ;

– que les conclusions du rapport d'enquête préliminaire déposé par le capitaine Zehren, officier de police judiciaire de la gendarmerie maritime reposent sur certains éléments dont il ne pouvait, sauf à admettre une incompétence totale que ne laisse pas supposer son audition du 15 septembre 1988, ignorer les inexactitudes.

En l'état de l'information, rien ne permet cependant d'affirmer que les deux personnes en état de détresse, repérées sur un canot le 17 mai 1987, appartenaient ou non à l'équipage du chalutier « La Jonque ».

De même, si l'attitude de la Marine Nationale dans la face initiale d'enquête demeure incompréhensible, alors que des moyens conséquents ont été mis par elle à la disposition de la justice dans l'instruction en cours, aucun des éléments recueillis n'établissent que les informations inexactes fournies et les actions ordonnées tendant à faire disparaître les preuves avaient pour objet d'entraver la découverte des faits visés dans la présente procédure et susceptibles de recevoir une qualification pénale ;

Par ces motifs :

Ordonnons que le dossier de cette information sera communiqué immédiatement à Monsieur le Procureur de la République pour être par lui requis ce qu'il appartiendra.

Fait à Quimper le 21 juillet 1989,

Le Juge d'Instruction

QUEROUE Robert Fiche de Recherche PJ 8703649 GN29
QUEROUE Laurent Fiche de recherche PJ 8703669 GN29
GRASSI Fiche de Recherche PJ 8703667 GN 29
LANDRAIN Fiche de Recherche PJ 8703644 GN 29
LE DU Fiche de Recherche PJ 8703643 GN29

Recherchés par La Police Judiciaire

Numéro de Dossier 890319/

Pour Tous : Contenu de la Fiche de Recherche

Personne disparue lors naufrage du Chalutier "La Jonque" - Position ignor
Naufrage entre le 14 et le 16 Mai 1987

Conduite à Tenir Par la Police Judiciaire en cas de Découverte

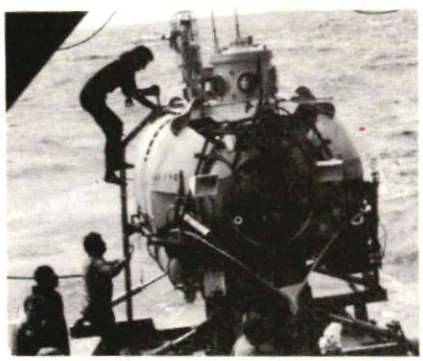
PJ 22 : "Personne susceptible d'être victime d'un Crime ou d'un Délit"

" Vérifier si la Personne est bien susceptible d'être victime d'un Crime ou d'un Délit - Prendre si besoin des mesures de protection à leur égard"

Ce relevé de conclusions a abouti le 6 octobre 1989 à un réquisitoire supplétif du Procureur de la République demandant une poursuite de l'information et une plongée sur épave, aux frais de l'État.

Où en sommes-nous ?

1. Du point juridique, l'affaire de *La Jonque* aura fait avancer les procédures en ce qui concerne les investigations sur les accidents de mer. Il faut que la décision du Procureur de la République fasse jurisprudence : la plongée sur épave doit devenir une procédure normale désormais (même si, en l'occurence, la partie civile n'en attend plus grand chose, si longtemps après). De plus, la comparution de militaires devant une juridiction civile est un fait nouveau, dont l'importance ne doit pas être sous-estimée.



La Licorne va plonger vers l'épave.

2. La famille Queroué a porté plainte →

pour dissimulation de preuve et recel de cadavre (*« ces militaires ne peuvent ignorer ce qu'il est advenu de ces deux personnes et du canot dans lequel elles avaient pris place » ; « ordre a été donné d'effacer les bandes magnétiques dont l'audition pouvait faciliter le déroulement de l'enquête » : ordonnance de soit-communiqué).* A ce sujet, nous publions aussi la fiche parvenue à l'époque du naufrage sur le terminal de la police judiciaire.

3. La partie civile demande à visionner les films et vidéo-cassettes faits en juillet 1987 sur l'épave par la Marine Nationale et à partir du sous-marin *La Licorne.*

Un complément d'enquête avec droit de regard sur le journal des entrées et sorties des Affaires maritimes du Guilvinec, sur le journal de bord du cargo polonais, sur les archives du Centre opérationnel maritime de Brest, le rapport du Super Frelon basé à Lanvéoc, le rapport du 2e Breguet Atlantic, indicatif Rescue FWK, qui est intervenue ce jour-là ; un nouvel interrogatoire du patron et de l'équipage du *Liou an Amzer.*

4. La solution est-elle en Pologne ? Les dernières transciptions de communications effectuées le dimanche 17 mai au « Cross Etel » apportent un élément important :

22 h 15 : de Lann Bihouée : *« L'équipage a largué 2 chaînes SAR. Une récupérée par le chalutier.* ***L'autre par le bateau polonais.*** *Voudrais savoir comment ils les récupéreront ».*

23 h 02 ; à Conquet radio : « pour contacter AOMM Osnyk pour savoir sa destination. Chaîne SAR à son bord ».

Ces communications interviennent à un moment où il n'y a pas encore d'affaire. Le *Liou an Amzer* a recueilli 2 dinghies : un petit et un grand. **En voici un troisième.** L'équipage en ayant largué 2 (et, d'après les normes, 2 grands), d'où venait le petit, avec ses boîtes d'eau désarmées ? **Et qu'est-il devenu ?**

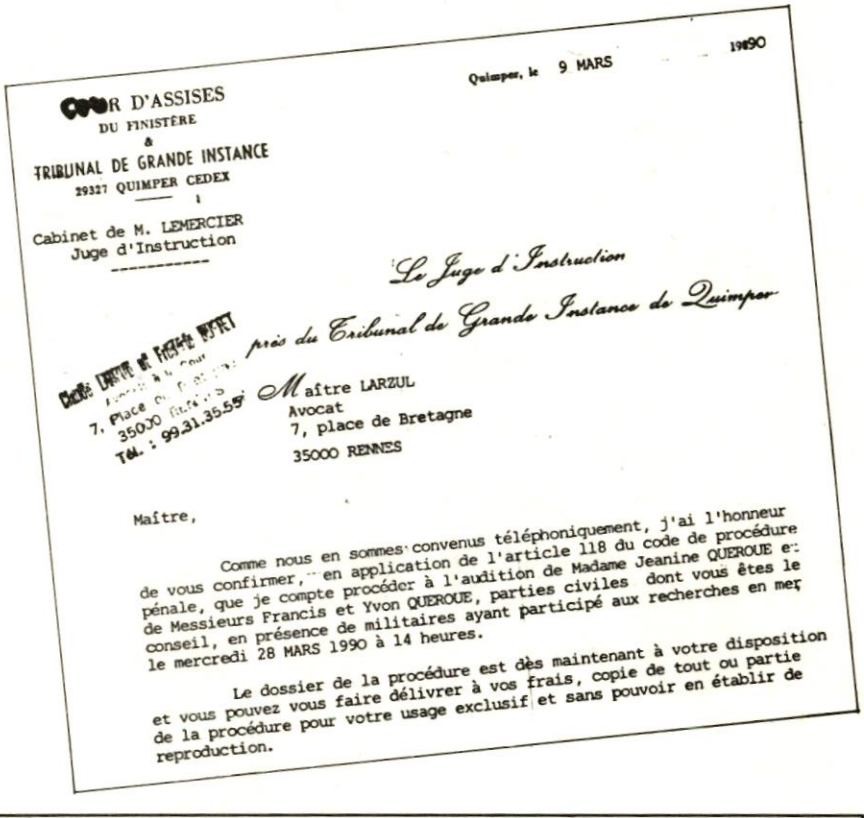
5. La famille n'est pas seule : les quelque 4.000 pétitions signées en 1987 n'avaient pas été étrangères à la reprise de l'enquête. Aujourd'hui, elle craint le silence, un silence qu'on lui demande et qui, selon Yvon Queroué, *« le met, lui, en prison ».* C'est pourquoi un Comité sur la vérité est né à Concarneau. Parmi ceux qui participaient à la réunion constitutive, des parents de marins disparus dans d'autres naufrages et qui espèrent que cette fois, enfin, quelque chose aboutira.

Premier acte de ce comité : une lettre au Président de la République. Sur la base de cette lettre, vous pouvez rejoindre le comité ; vous pouvez faire plus pour aider la famille à assurer une procédure coûteuse, en adressant vos dons au *PB,* en précisant « Vérité pour *La Jonque ».*

Pour notre part, nous conclurons sur notre titre : Vérité pour *La Jonque,* qui était déjà celui de juillet 1987, en publiant, à la demande de la famille, la mise en demeure d'un juge d'instruction qui a poussé ses investigations autant qu'il l'a pu.



La partie civile (Mme Jeanine Queroué, épouse de Robert et mère de Laurent) et ses beaux-frères, François et Yvon.



COUR D'ASSISES
DU FINISTÈRE
&
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
29327 QUIMPER CEDEX

Cabinet de M. LEMERCIER
Juge d'Instruction

Quimper, le 9 MARS 1990

Le Juge d'Instruction
près du Tribunal de Grande Instance de Quimper

Maître LARZUL
Avocat
7, place de Bretagne
35000 RENNES

Maître,

Comme nous en sommes convenus téléphoniquement, j'ai l'honneur de vous confirmer, en application de l'article 118 du code de procédure pénale, que je compte procéder à l'audition de Madame Jeanine QUEROUE et de Messieurs Francis et Yvon QUEROUE, parties civiles dont vous êtes le conseil, en présence de militaires ayant participé aux recherches en mer le mercredi 28 MARS 1990 à 14 heures.

Le dossier de la procédure est dès maintenant à votre disposition et vous pouvez vous faire délivrer à vos frais, copie de tout ou partie de la procédure pour votre usage exclusif et sans pouvoir en établir de reproduction.

Comité pour la Vérité sur « La Jonque » — Le 10 avril 1990
Mairie de Concarneau (M. Yves Frenay)

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur de vous informer que, émus par les contradictions qui sont venues au jour lors de l'enquête sur la disparition en mai 1987 du chalutier concarnois «La Jonque » et de ses occupants, nous avons pris la décision, ce 10 avril 1990, de nous constituer en Comité pour la Vérité sur « La Jonque ».

Compte tenu de l'ordonnance de soit communiqué établie par M. Bertrand Lemercier, juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Quimper le 21 juillet 1989, qui conclut :

– à l'impossibilité de la part des observateurs de la Marine nationale de s'être trompés sur la présence de deux naufragés à bord d'un dinghy ;

– à l'effacement, sur ordre, des bandes magnétiques enregistrées aux heures cruciales des opérations de repérage du 17 mai 1989,

préoccupés par de telles attitudes à partir trop d'hypothèses peuvent, avec quelque légitimité, être échafaudées,

Nous, Comité pour la Vérité sur « La Jonque », vous demandons de bien vouloir user de toute l'autorité dont vous avez été investi pour que la totalité des moyens possibles soit mise à la disposition du pouvoir judiciaire afin que l'affaire soit entièrement éclaircie.

Dans l'espoir que vous voudrez bien donner suite à notre appel, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Guillaume Roué, président de la FDSEA du Finistère

Après avoir interrogé diverses personnalités du monde agricole (Le Saux, Pochon, Guézou), le *PB* s'adresse ce mois-ci à Guillaume Roué, président de la FDSEA du Finistère, éleveur de porcs et bretonnant.

Cette interview nous a paru très intéressante en ce qui concerne notamment les positions sur la production laitière et le syndicat français CFDT. Mieux, lors d'une réunion à Bruxelles, à l'initiative de Breiz-Europe, des éleveurs de porcs auraient déclaré que la Bretagne et la France avaient des intérêts différents. La filière agro-alimentaire bretonne trouve les moyens de se payer à Bruxelles, une représentation, alors que le Conseil régional la refuse. On appréciera la longueur d'avance que possède la profession sur les collectivités locales.

PB : On parle d'une prochaine crise du porc, qu'en pensez-vous ?

R. : Il y a un passage à vide lié à des décisions prises à Bruxelles, concernant la diminution des restitutions aux exportations. C'est plutôt une stabilité. 1990 devrait être une année correcte.

PB : Quelles sont sur le marché du porc, les répercussions des événements qui ont lieu actuellement dans les pays de l'Est ?

R. : Ce qui se passe dans les pays de l'Est est une aspiration à un niveau de vie supérieur. Il faudra qu'ils nourrissent leurs hommes d'abord sur le plan quantitatif. Cela dépend du processus de démocratisation.

Contrairement à ce que l'on pensait, à court terme, a lieu un afflux de porcs de l'Ouest vers l'Est. Ainsi, un marché de 175.000 tonnes vient d'être conclu avec l'URSS et un autre de 6.000 tonnes avec la Roumanie.

A long terme, il faudra qu'ils acquièrent une mentalité d'entrepreneurs. Cette motivation d'entrepreneurs passera : 1. Par un mieux-être social ; 2. Par un mieux-être financier. J'ai très peur à cause de la potentialité de leurs sols et de leur courage historique !

PB : Certains critiquent le fonctionnement du marché au cadran, ses manipulations, ce serait une arme démentielle donnée à la concurrence ?

R. : Le marché au cadran n'est pas un but en soi, c'est un outil à la formation des prix. Il se doit d'être le plus objectif possible, donc le plus représentatif possible. Ses bases sont en train de s'élargir. Ce n'est pas le cadran qui m'intéresse, c'est la formation des prix. Force est de constater que c'est dans la **transparence** que ça fonctionne. Je suis prêt à payer plus du prix public, même si ça donne des armes à la concurrence.

PB : Que pensez-vous de la création d'un marché à terme pour le porc ?

R. : Le marché à terme est par essence un marché très spéculatif. Il faut passer par un système réglementaire ; il peut être intéressant pour donner une tendance ; mais il faut un cours « spot » (au jour le jour). Il faudrait trouver des interlocuteurs qui acceptent de prendre des risques. il existe deux marchés à terme et ils se cassent la figure. Si le ministère de l'Agriculture est d'accord, oui ; mais qu'il y mette de l'argent.

PB : « CAV » et « Centre Bretagne » ont créé Porfimad. Votre groupement, PLC et le groupement des Abers ont créé Prestor. « Interporc » est donc mort ?

R. : Interporc a été bâti sur une base du métier d'éleveurs de porcs ; une conception libérale du métier. Ces impératifs font que ceux qui ne se renouvellent pas explosent. Il y a eu une tentative de fusion de différents groupements, mais ce fut un échec. L'esprit d'Interporc est : un éleveur de porcs libre, indépendant, vivant de son métier mais vivant en groupe.

PB : Comment expliquez-vous l'échec de l'abattoir Delta de Saint-Renan ?

R. : C'était un abattoir obsolète. Les coûts d'exploitation étaient supérieurs à ceux des abattoirs les plus modernes. De plus, il a eu les aléas de la conjoncture.

PB : On parle d'un abattoir fantôme dans le Nord-Finistère ; Jean Floc'h avait des ambitions... ?

R. : Entre ce qui se dit et la réalité, il y a une différence... Il y a une progression de la production porcine de 6 % par an, ce qui fait 650.000 porcs de plus par an en Bretagne. Mais se pose le problème de l'eau. La progression va-t-elle continuer ? Y a-t-il une place pour un autre abattoir ?

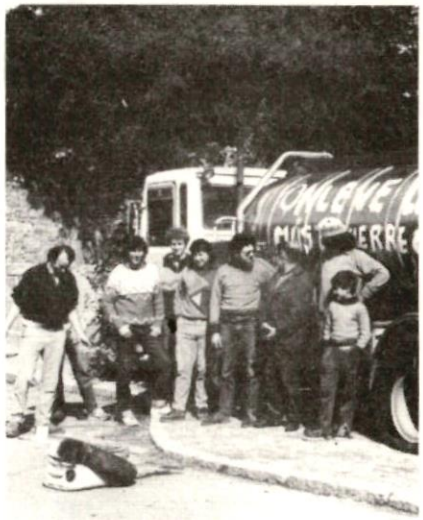
PB : Ce que l'on a appelé la « Doctrine des groupements» consistait à ne pas s'engager ni à l'amont, ni à l'aval, mais à se cantonner à la production. Y a-t-il une remise en cause de la doctrine ? (Voir *PB* 304, Even).

R. : Il y a une évolution. On ne peut pas être indifférent au devenir du produit. On ne peut pas considérer qu'on doit être à l'extérieur de l'entreprise. Aujourd'hui, on ne s'improvise pas « abattoir ». On ne s'engagera donc qu'avec des professionnels.

PB : La Bretagne est malade de la valeur ajoutée qu'elle ne produit pas sur place. Quel est votre sentiment ?

R. : La Bretagne sera confortée si transformation des produits il y a. Nous voulons : 1. Garder le fruit de notre travail chez nous ; 2. Garder les gens au pays.

Les coopératives ne font pas grand-chose dans ce domaine. Les grosses coopératives ont compris cela avec la production de légumes (ex Coopagri avec Gelagri).



PB : Infos-Bretagne service, dans un rapport intitulé « Concentration et endettement » affirme que 50 % des élevages ont des taxes d'endettement supérieur à 70 %. Que pensez-vous de ce rapport ?

R. : Il faut passer par le stade normal de gestion d'une entreprise. Qui veut réussir prend des risques. La force de la Bretagne, c'est d'avoir des banquiers courageux. Les banquiers sont amenés à prendre moins de risques qu'auparavant. Si on ne fait pas confiance aux jeunes, la concentration arrivera à grand pas.

PB : Que pensez-vous de la pollution des eaux ?

R. : A toute activité humaine, il y a des répercussions qui sont les nuisances et les pollutions. La recherche n'a pas permis de désodoriser le lisier. Les agriculteurs ont un rôle à jouer vis-à-vis du reste de la population (ne pas épandre en période touristique, évacuer les gaz, planter autour d'un élevage pour l'intégrer au site, etc.).

Sur le plan de la production, l'agriculture moderne est à même de produire ce que le consommateur demande. Le consommateur devient plus exigeant sur le plan qualitafif (qualité bactériologique, hormones). Je reconnais très clairement que l'agriculture a une part de responsabilité. Elle doit veiller à ce que les difficultés inhérentes à cela soient corrigées. On a déjà commencé (techniques de fertilisation raisonnée). C'est parce qu'on a produit qu'aujourd'hui il y a un mieux-être. Maintenant on doit intégrer la notion d'agriculture propre. On a été les champions de l'agriculture productive ; on doit devenir les champions de l'agriculture propre. →

PB : Les groupements de producteurs de porcs ne doivent-ils pas réfléchir à une meilleure répartition géographique dans les crêtes de production ?

R. : C'est un vœu pieux. Elle serait souhaitable, mais ne se décrète pas. Dans les régions, les us-et-coutumes font que l'on est dirigé vers tel ou tel type de production. **Cette répartition se fera si nécessité oblige.**

PB : Quels sont vos rapports avec la FGA-CFDT ?

R. : Très bons. On travaille main dans la main avec la FGA-CFDT, notamment au niveau de la CPD (Commission prioritaire départementale).

PB : Certains affirment que la politique de Nallet porte le double sceau de la FNSEA et de la FGA-CFDT. Qu'en pensez-vous ?

R. : Henri Nallet est un ministre de l'Agriculture qui utilise son poste comme tremplin. C'est un pragmatique, peu dogmatique, relativement réaliste. La FNSEA étant un syndicat puissant, il est logique qu'il en tienne compte. La FGA-CFDT est largement majoritaire et pratique maintenant une politique réaliste. Dire qu'il y a amalgame entre la FNSEA et la FGA-CFDT, c'est pousser le bouchon un peu loin.

PB : A qui appartiennent les quotas laitiers ?

R. : Les quotas laitiers sont liés au sol, donc ils appartiennent au propriétaire. Il est urgent d'instaurer une politique mettant en place un droit à produire.

Conditions : 1. Une politique régionale qui définirait bien les règles du jeu, c'est-à-dire des quotas cessibles, mais il y aurait des catégories prioritaires. Cela passe par des réglementations régionales ; 2. L'agriculteur doit pouvoir les céder ; 3. Prix différenciés en fonction du volume de production.

PB : Le Centre-Bretagne est engagé dans un processus de « creusification ». Un agriculteur de la Creuse, département classé en zone défavorisée, m'affirmait que tout son bâtiment d'élevage lui avait été payé. Le seul coût qu'il avait eu était la main-d'œuvre (il avait monté le bâtiment lui-même, donc pas de sorties d'argent...). Que pensez-vous de la situation économique du Centre-Bretagne ?

R. : Les mesure prises à l'égard du Centre Bretagne sont insuffisantes. Il faut une politique plus volontariste, développer les voies de communications (RN 164), mettre en place une politique rurale mais pas seulement agricole (possibilité de vivre). Cela passe par l'intercommunalité.

PB : Que pensez-vous de la pyramide des âges ?

R. : La population de moins de 35 ans est de 15 % environ. Celle-ci était de 7 % il y a 10 ans. Lorsque 25 % des agriculteurs ont moins de 35 ans, l'effectif est stable. En 2005, il y aura 12.000 agriculteurs dans le Finistère contre 22.000 aujourd'hui. Ceci nécessite 350 installations par an (350 installations par an pour 35 ans de carrière).

PB : L'agriculture est en train de vivre une mutation ! Elle devient minoritaire dans le monde rural.

R. : Il faut que l'agriculteur se considère comme étant dans un monde rural et non dans un monde agricole. Il faut que les agriculteurs s'adaptent au monde rural. L'agriculture reste le moteur du monde rural. Les agriculteurs ont un effort de communication à faire.

PB : En matière de communication, l'image des éleveurs de porcs n'est pas très favorable ?

R. : On a eu mauvaise presse. On a dû se battre pour faire valoir notre dignité. Les éleveurs de porcs devraient ouvrir leurs élevages et donner une image du confort des animaux.

***(Interview de* Hervé PERSON)**

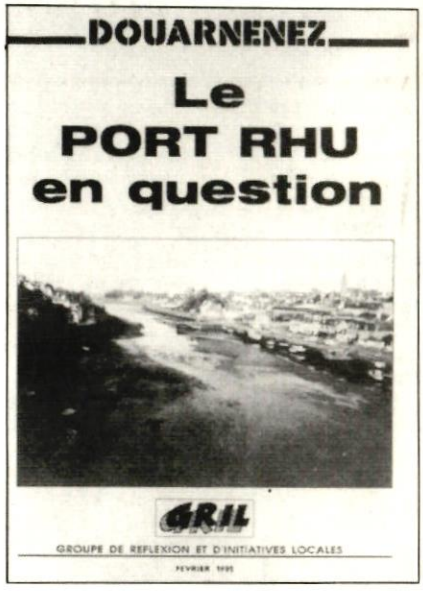
Tourisme

DOUARNENEZ

C'est le titre de la brochure éditée par le Groupe de Réflexion et d'Initiatives Locales, créé à Douarnenez en 1988, et qui a présenté une liste aux élections municipales de mars 1989 en obtenant 16,5 % des suffrages exprimés et deux élus (Pascal Boccou et Yves Jardin, membre de l'UDB) au second tour.

Cette brochure rassemble les critiques faites par le GRIL au projet du Port-Rhu et les questions posées depuis deux ans par le GRIL et par ses élus. Les idées et arguments développés ont été présentés depuis l'apparition du projet de Port-Musée par les élus actuels du GRIL, sans réussir à se faire entendre et encore moins à être écoutés. Aussi le GRIL a-t-il décidé de s'adresser directement à la population douarneniste d'abord, et à tous ceux qui sont concernés par ce projet, afin que chacun puisse se faire une idée personnelle, ne serait-ce que par la lecture conjointe de la brochure publiée par le GRIL et de celle publiée l'année dernière par l'association « Treizour » qui est une des structures à l'origine du projet de Port-Musée sur la ria du Port-Rhu.

Le texte publié est le résultat d'un long travail collectif, ne serait-ce que pour corriger les premières épreuves. Il s'appuie sur des documents précis, qui sont cités, et qui sont accessibles par les personnes voulant s'assurer de la véracité des arguments avancés. Il a été rédigé en évitant tout ton polémique, toute attaque personnelle, toute démagogie, en prenant le lecteur pour un être majeur.



Après un bref avant-propos est rappelé l'historique du projet, élaboré au départ par deux associations de culture maritime (« Treizour », association douarneniste et la Fédération régionale de culture maritime) et par une entreprise locale, mais connue en Bretagne et au-delà, « Le Chasse-Marée ». Le projet a ensuite été repris par la municipalité, puis fait l'objet d'une inscription au contrat de Plan Etat-Région pour la période 1989-1993 à la demande de la municipalité.

Cependant, malgré l'optimisme et le volontarisme déterminé de ses défenseurs, le projet soulève de nombreuses questions.

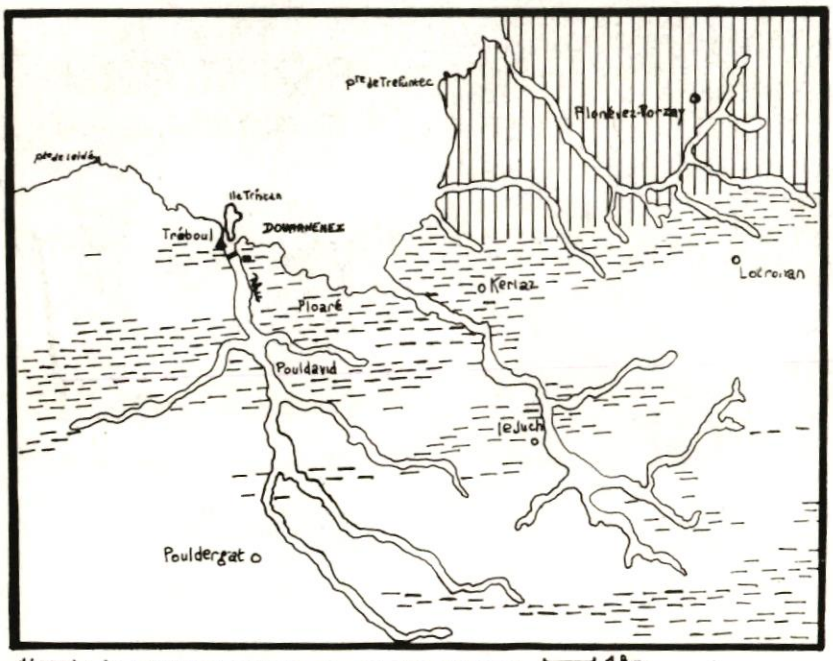
La fermeture de la ria par un barrage pose un certain nombre de problèmes techniques, souvent laissés de côté ou laissés sans réponse : problèmes de courants et de réflexion de la houle, importance de l'envasement en amont, amplitude de l'ouverture des portes entre le bassin à flot créé et la pleine mer.

La pollution actuelle de la ria est acceptée comme telle par les promoteurs du projet, alors qu'il semble important de restaurer les possibilités biologiques d'un estuaire qui fait partie des zones humides à préserver et qui doit relever de la loi de janvier 1986 sur la protection du littoral. La construction du barrage va entraîner une transformation du milieu qui doit bénéficier de mesures de protection.

Le projet de Port-Musée n'a fait l'objet d'aucune véritable étude de rentabilité de la part d'un organisme impartial non impliqué dans la réalisation du projet, en dépit des demandes répétées des élus du GRIL, auxquels la viabilité économique du projet ne semble pas →

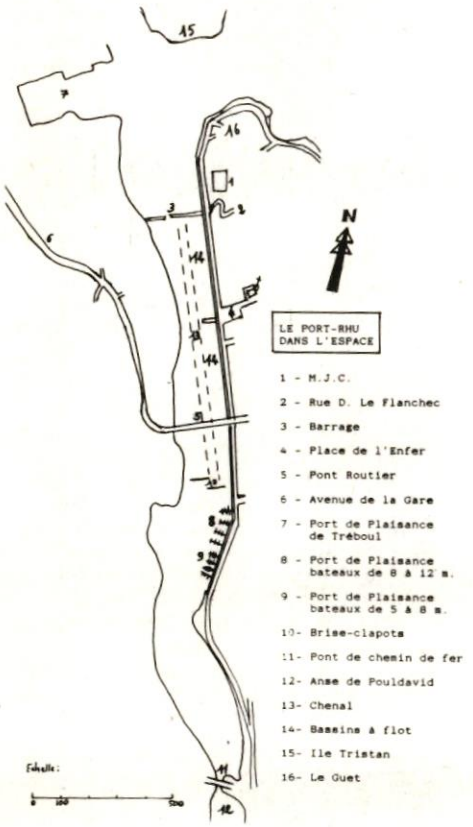
Le Port-Rhu en question

BASSIN VERSANT DU PORT-RHU



d'après la carte géologique 72, échelle 1/80000 — 1 km.

prouvée : les sites étrangers évoqués pour justifier le projet douarneniste se situent dans un contexte différent, les parcs de loisirs créés en France sont des échecs du point de vue économique ; la gestion fortement déficitaire de l'actuel Musée du Bateau de Douarnenez devrait inciter à plus de prudence avant de l'étendre sous forme d'un musée à flot, avec de vieux gréements sur le bassin à flot, entouré de reconstitutions.



Le Port-Rhu dans l'espace.

La réalisation du projet de Douarnenez-Port-Musée doit être menée à bien par une Société d'Economie Mixte, avec le recours aux emprunts, au financement privé, aux subventions de l'Etat, de la Région et du Département, et aussi au budget municipal, pour un coût de près de 80 millions de francs pour une première tranche de quatre ans, la seconde n'étant pas chiffrée (au départ le coût de la première tranche était de 48 millions de francs). Mais la ville de Douarnenez risque d'avoir à dépenser beaucoup plus que les dix millions de francs en principe prévus pour quatre ans dans le montage financier. D'autre part, les dépenses de fonctionnement des équipements ne sont pas évalués ; enfin quelle contrepartie va être demandée par les sociétés privées apportant des capitaux ?

Quelles opérations immobilières va entraîner la réalisation du projet et comment va être résolu le problème de la circulation vers le port de pêche dont le principal accès est un boulevard le long duquel vont être édifiées des installations à visiter par des milliers de personnes (?).

Le GRIL ne s'est pas contenté de critiquer le projet ; il fait également des propositions. Tout d'abord il avance l'idée d'un port d'échouage, plus conforme au port d'autrefois et qui évite la construction d'un barrage et d'aménagements coûteux. Il insiste sur un développement progressif et raisonné du Musée, qui est devenu une réalité, sur une reconquête du site de Port-Rhu.

Le GRIL ne refuse pas l'accueil des touristes, mais ne veut pas considérer le tourisme comme l'activité principale sur laquelle s'édifierait l'économie locale, loin du « croissant fertile européen ». Il préconise le développement d'un **tourisme d'accueil** avec l'amélioration du **parc hôtelier** et l'aménagement de gîtes urbains, d'un tourisme actif avec la création d'un centre-école de voile traditionnelle. Il souhaite que le tourisme culturel soit tourné vers les réalités d'aujourd'hui, au moins autant que vers le patrimoine maritime ou architectural.

Pour le GRIL, le port de pêche doit rester à la base du développement économique de Douarnenez en mettant l'accent sur les activités agro-alimentaires.

La brochure du GRIL a été publiée au début de mars. Elle a été envoyée aux élus et à un certain nombre d'administrations et de services.

Il y a eu également des ventes militantes à l'intention des Douarnenistes qui ont bien accueilli le travail réalisé.

Depuis, il y a eu deux conseils municipaux importants. Le 23 mars a été voté le principe de la réalisation du projet, vote qui jusqu'alors n'avait pas encore eu lieu. La majorité municipale a voté cette réalisation, les élus du GRIL ont voté contre, refusant un pari qui leur paraît bien mal engagé. le 30 mars a été présenté le budget principal pour 1990 : là aussi les élus du GRIL ont voté contre, refusant un budget où une somme très importante est inscrite pour la réalisation du projet de Port-Musée. A la suite de ce vote, l'adjoint membre du GRIL s'est vu retirer sa délégation et son indemnité qui apportait au GRIL des moyens supplémentaires de fonctionnement. Le travail du GRIL va être maintenant plus difficile matériellement, mais cela ne brise aucunement la détermination de ses membres et de ses élus. Le GRIL continuera son travail d'information sur le projet du Port-Rhu et continuera son action politique sur bien d'autres dossiers.

(La brochure « Le Port-Rhu en question » est disponible auprès du GRIL pour la somme de 15 F, port non compris ; comptez 20 F avec le port).

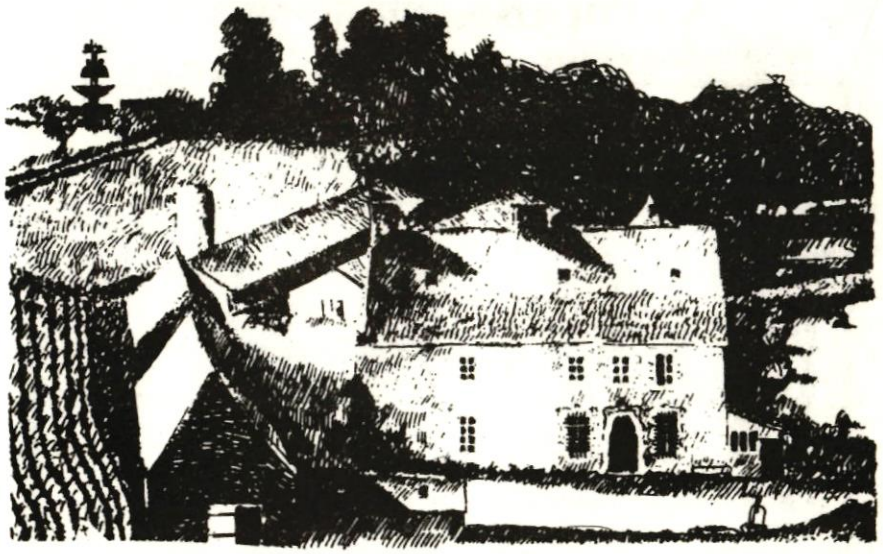
POBL VREIZH

Glizarc'hant

gant Fañch Treger

Seizhvet rann :

Ki ha kazh e Glizarc'hant Penndu ha Nouchig



Lavaret e vez alieś : ar re-se a zo evel ki ha kazh pa gomzer eus tud a vez enebiezh dalc'hmat etreze. Marteze eo gwiroc'h ar c'heñveriadur-se evit an dud eget evit al loened evel ma tiskouez deomp an istor-mañ.

Bez e oa n'eus ket pell amzer e Glizarc'hant ur c'hi bras anvet Penndu. Ganet e oa evel e c'hwec'h breur ha c'hoar eus ur vamm, kiez-spagnol a Vreizh ha diwar un tad « Colley » a Vro-Skos, graet anaoudegezh gante un devezh eus an nevez-amzer e sioulder un hent don. Gant e vlev du, e vuzell hir hag e golier bras gwenn digor evel un davañjer war e vruched e tenne kalz muioc'h Penndu d'e dad eget d'e vamm. Koulskoude e c'helled lenn en e zaoulagad holl garantez ha sentusted ar chas-spagnol a Vreizh ha gwech an amzer en em lakae da oursañ evel e vamm.

Pa oa bihanig Penndu e tegouezhas ivez er menaj ur c'hazhig eus ar ouenn kizhier a Vro Siam. Louet sklaer ha flour e oa e vlev gant tammoù du amañ hag ahont. En e benn tric'hornek e oa daoulagad gwer hag eus an daoulagad-se e tarzhe selloù lemm ha yen evel dir. Ne oa ket drouk koulskoude hag e vrasañ plijadur a oa lammat war choug an dud d'en em flourañ ouzh o blev. Garmiñ a rae evel ur bugel bihan ha meur a wech o deus sonjet tud Glizarc'hant e oa o vont da gaozeal, ken heñvel ma oa e yezhoù ouzh mouezh an den.

Goude bezañ graet ardoù fall an eil ouzh egile e-pad ul lajad an daou loen a zeuas buan da vezañ mignoned dre ma oant savet asambles. Gwelet e vezent alies o daou en ti, er porzh pe tro-war-dro ar menaj. E-pad ar goañv e veze gourvezet ar c'hi bras e-tal an tan dirak an oaled, ar c'hazh louet tamolodet warnañ o lâret e bater, pa ne veze ket o lipat hag o flourañ dezhañ e vlev. Ar pezh a blije kalz da Benndu.

Erruout a rae troioù gante a-wechoù rak laer e oant o daou.

Un devezh e laeras Nouchig, rak Nouchig e oa anv ar c'hazh, un tamm kig diwar an daol e-lec'h ne oa ket gouest ar c'hi da bignat.

Siwazh, diskrigiñ a reas eus e damm boued re abred. Kouezhañ a reas hemañ war al leurdi ha debret e voe raktal gant ar c'hi n'eus forzh pegen dipitet e voe ar c'hazh.

Ur wech all en doa gellet Nouchig digeriñ gant e bav an armel-yen. En em silañ a reas e-diabarzh da laerez ar pezh a chome eus ar c'hig soubenn servijet da greisteiz. Penndu, evel-just, ne oa ket pell war e-lerc'h. Deuet e oa da sevel e fri, sachet moarvat gant c'hwez ar c'hig. Siwazh evitañ ne oa ket plas ken da dostaat. Neuze e teuas da soñj dezhañ distreiñ d'ar sal met strizh eo ar c'horn eus ar gegin e-lec'h emañ an armel-yen setu en ur dreiñ e gorf e vountas war dor an armel hag e serras anezhi war ar c'hazh.

Ha tapet hemañ er yenerez !

Chomet e vije ar paour-kaezh loen eno e-pad ur pennad panevet da Benndu a sachas evezh mestrez an ti gant e zoareoù iskis.

Nouchig a oa ur sapre targazh hag ur sapre galouper noz. Pa zeue an nevez-amzer e yae da welet e vignonezed. Ha neuze Penndu a veze trist, c'hoant dezhañ da ober kemend-all moarvat met aesoc'h eo stagañ ur c'hi eget ur c'hazh, lakeda ?

A-wechou e chome Nouchig pemzek deiz e-maez ar gêr ha pa zegouezhe en-dro gwad ha labez toud, kamm-jilgamm, e rae Penndu war e dro : lipat dezhañ e grabisadennoù hag e c'houlioù.

Un devezh en ur vont d'ar bourk da gerc'hat bara e remerkas Herve ar Sidaner un tamm kroc'hen louet ha du, plat evel ur grampouezhenn war greiz an hent.

Ur c'hazh friket gant un oto moarvat, emezañ. Deomp da welet memestra.

Tostaat a reas ouzh kreiz an hent ha goude bezañ sellet ervat ouzh blev al loen pladet gant ar c'hirri-tan o tremen warnañ, e soñjas ennañ e-unan.

– Hennezh eo Nouchig. Se oa da erruout gantañ, galoupat evel ma rae. Koulskoude e oa ur c'hazh jentil, ne vo ket laosket amañ.

Hag Herve da vont d'ar gêr da gerc'hat ur bal hag ur sac'h plastik da zegas da C'hlizarc'hant ar pezh a chome eus Nouchig, ar c'hazh louet. E foñs ar verje e voe interet evel holl chas ha kizhier ar gêr. Keuz o doa dezhañ, bras ha bihan, rak ur c'hazh plijus a oa. Penndu, eñ ivez, ne oa ket en e vleud. Mankout a rae Nouchig dezhañ. Alies pa gleve un trouz pe ur viaouadenn bennak e save en e sav da vont betek an nor da welet hag eñ ne oa ket distroet e gamalad.

Tremen a rae an amzer e Glizarc'hant ha ne veze ket kaoz kalz ken eus Nouchig etre tud ar gêr.

Ur beurevezh ur miz bennak goude interamant Nouchig, un tamm a-raok kreisteiz, Anna ar Sidaner hag a oa o peliat patatez a glevas ur viadouadenn iskis er-maez, n'eo ket tre ur viaouadenn, ur c'harmadenn kentoc'h. Ha mont a rae houmañ war greñvaat.

– N'eo ket posupl, emezi ?

Met n'he doa ket bet amzer da lâret ur ger ouzhpenn ma oa dija savet Penndu eus tal an tan hag aet betek toull an nor da zegemer e vignon bihan. Rak eñ an hini oa.

M'ho pije gwelet neuze an daou gomper oc'h ober joa an eil d'egile, oc'h en em lipat, oc'h en em flourañ evel... ki ha kazh !

(Da vezañ kendalc'het)

UL Louzaouenn
A-Enep da Europa ar Stadou dinatur

Kalz a geleier hon eus o tont eus broioù ar Reter (Broioù ar Sav-Heol) evit diskouez pegen fall e veze ar vuhez enno ha diskouez e vo gwelloc'h dont en-dro da « ekonomiezh ar marc'had ». E-touezh an traoù fall a-enep ar Reter e lakaer arvest ar pobladoù a glask en em zistagañ diouzh ar Sovieded (Lituania, Moldavia, Ukrainia, Armenia, Azerbaidjan hag all) ganto ul langaj, ur c'hultur dishenvel hag ar gwir sklaer, anat da vezañ « libr » abalamour da se. Souezhus eo gwelout pegen speredek eo ar c'hazetennerien evit duañ ar gomunisted kiriek da vezañ enebourien lezenn ar brasañ gounid...

Ur skouerenn dreist hon eus digant « Le Monde diplomatique ». Warnañ eo bet treset ur gartenn eus Europa a-bezh en e bajennoù-kreiz ha merkoù strewet evit lakaat da gompren e pelec'h ez eus pobladoù sujet met e lodenn ar Reter. Met ezeus un dresadenn dinamm e tu ar C'hornog (Bro-Veljik, Bro-Spagn hag eveljust Bro-Frañs) Gant ar pennrener eo bet roet ur respont din, ur respont uhelsperedek : « Ar M.D. » n'en deus ket ar « vokasion » da studiañ kudenn ar C'hulturioù minorelezhet eus an Egzagon. Biskoazh kemend all !

Penaos darempredin annezidi ar broadoù all ?

Va gwreg ha me e tegemeromp Poloniz evel pep bloaz. Sturiet int gant izili ar « C'homité Solidarité-Pologne » krouet er Chapel war Erzh. Emaomp stag outañ daoust dimp bezañ aet kuit eus ar gumun-se abaoe pell.

Ouzh taol edomp 13 den d'ar 21 a viz Meurzh. Bez' e oa gallegerien, polonegerien, ur plac'h rusianegerez a ouie Saozneg ha... brezhonegerien eveldomp. A drugarez da droerien ampart e galleg hag e saozneg e voe eskemmet soñjou ha monnozioù. Daoust da se hon eus santet kreñv e oa evel ur voger etrezomp gwasoc'h eget hini Berlin, evel ivez an hini hon eus gouzanvet p'edomp e Bro-Bologn e 1984. Kounnar e teu din a-enep d'ar bolitikerien kentoc'h gwerzhet d'ar vac'hadourien a vev diwar un « drogaj » anvet « stad-vroadelouriezh » par da fals-broadelouriezh ijinet gant Jañ-Mari Leupenn daoust d'ar pobladoù a bep seurt a vev en o Stad evel e Roumania, en Unvaniezh soviedel, e Bulgaria, e Bro-Frañs hag all, evel ar pezh a voe e Stad-Veljik, mod galleg, e Stad-Itali mod Roma, stad-Alamagn mod prusian, Stad-Spagn mod kastilhanek, Stad-Yougoslavia pa rene Serbia war he fobladoù hag all. Pep hini eus ar Stadoù en deus c'hoant e vefe goloet an Europ a-bezh gant o langaj. Aes eo da welout ar brezel skignet adalek Moskov, Brussel, Londrez, sikouret gant New-York, adalek Pariz gant e « francofolie » ; Esperañs o deus e vefe digoroc'h evel-se dor fred o marchadourezh krouet gant o Stad treusfurmet e « broad ». Gant ar yezh pe ar relijion e krog ar c'holonioù ha chadennet int ganto. N'ho peus nemet dastum ar skouerioù e-leizh hag ar gwad skuilhet a bep tu. N'eo ket gant an ONU, sindikad ar fals-Stadoù e vo eeunet an darempredoù etre pobladoù trec'her ha pobladoù trec'het.

An esperanto pe esperanteg.

Aes eo ijinañ an diskoulm gwellañ evit unaniñ Europa. Trawalc'h eo evit kelenn ur yezh-skoazell d'an holl Europiz evel hini an Doktor Zamenoff ar Polonad Fellout a ra din komz eus an esperanto. **Poent eo echui gant ar Stadoù a glask ledannañ o doare-soñjal dre o yezh ofisiel war an douar a-bezh.**

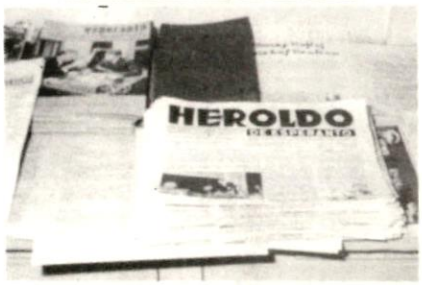
Ne lavarit ket n'eus ket skiant-prenet evit kelenn an esperanto d'ar vugaligoù e-barzh ar skolioù-mamm. Penaos o deus graet ar yezhoù ofisiel evit distagañ ar bugel eus doare-komz karantezus e vamm ? N'o deus ket dalc'het kont eus ar reolennoù-kelenn. N'o deus ket dalc'het kont eus neptuegezh ar skol. Met ar brezhoneg hon eus da gelenn ouzhpenn. Gwir eo met n'eus ket riskl peogwir int gouest da zeskiñ meur a yezh. Displeget em eus an dra-se da « Ouest-France » ha netra eo bet embannet betek bremañ. Sklaer eo an tu dibabet gant ar gelaouenn. An hevelep hini eo gant ar gomunisted. C'hoant em eus skrivañ ur pennad titlet : « Ouest-France allié des communistes russes » pa sonjan e Lituania, e Modavia ha doareoù implijet ganto hag a zo heñvel ouzh doareoù ar gelaouenn a ziskouez enaomp e kornog Bro ar Franked. Digarezioù o do : dinec'het e vefent peogwir n'eus ket jahinoù gant bourrevien, sanset. Met ar pal a zo ar memez hini. Jeu e vefe sur awalc'h, diwar un tamall a seurt-se.

Ne lavaran ket eo bet kavet ar yezh wellañ gant an esperanto. Yezhoù all a zo. Lennet em eus a-hend-all e vefe aesoc'h sevel unan gant lizerennoù-arouezioù pe, mar fell deoc'h, gant arouezioù-menozioù evel ar re skrivet e Bro-Sina. Gant un urzhiataer (ordinater pe gomputer) e vefe aesoc'h krouiñ unan hervez ar gerioù boutin implijet an aliesañ e pep yezh. Betek amañ chonomp gant an esperanto evel eil yezh an Europa. Rediet omp da zeskiñ anezhi e-tal an darempredoù hag an eskemmoù o kreskiñ.

Perak ul « Langaj » skoazeller ha divro ?

Gouzout a reomp en deus ar saozneg kemeret plas al latin hag ar galleg e-touesk an dud desket e-pad ar c'hantvedoù tremenet. Daoust d'ar bruderezh en-dro d'ar c'hoñvers, daoust d'un armead a gelennerien e chom ar yezh-se diaes da implijout dreist-holl abalamour d'he distagadur pa chom pep hini hep ober ganti bemdez. Gwelout a reomp ouzhpenn e klask an US Amerikaned da c'hoari ganti oc'h heuliañ galloud an dollarioù ha galloud o ekonomiezh strewet gant profoùargant dre zindan. Klask a ra ar skolioù kelenn ur yezh estreget hini ar Stad. Div yezh a-wechoù pe deir. Goulennet eo bet re a strivoù d'ar skolidi ha d'ar gelennerien.





Hag arc'hant d'an dailhantidi... E plas en em glevout etre an dud ez eus sujidigezh, strizhder al « langaj », izelder ar mennozioù, diouer an distagelladur, dinerzh ar gaozeadenn, an disprizañs... Dispignet e vez ur bern ar arc'hant gant skipailhoù a sekretourien e-barzh an Deskadurezh-Stad. Memes mod eo e broioù an Trede-Bed. Gwanaet e vez spered ar re sikouret gant boued ar Stadoù pinvidik. Mevelien en em santont. Ur gudenn a bouez eo kudenn al langaj. Un droed eo kaout ul liamm etre tud ar bed, nann un droed evit gwerzhañ ha prenañ hepken met un droed evit en em gompren, evit labourat asamblez, evit bodañ ar strivoù a-enep d'ar re o deus ar galloud. An niver bras a dud a zigaso deomp an nerzhioù hon eus ezhomm evit enebiñ.

Evit Klozañ

Ne skrivan ket e teuio da vezañ didammall ar bed gant an esperanto. An dra-se e vefe anavezout re fall ar boudoù denel. Un araokadenn a vo graet. D'an nebeutañ e kompreno an holl ar pezh a vo kontet en-dro d'ar marc'hadourezhioù. Ne chomo nemet « lezenn ar marc'had » hep ar c'hoant-mestroniañ ar pobladoù evel m'eo graet hiziv an deiz...

Aldrig a NAONED

AL LIAMM
Eus en eil bloavezh d'egile

Niverenn diwezhan 1989 Al Liamm a zalc'h gant live mat ar gelaouenn : barzhonegoù fromus gant Per Diolier ha Youenn Gwernig, un droidigezh diwar Baudelaire, mar plij ! Graet en un doare ampart-kenan gant Mark Kerrain hag ivez ur studiadenn verr hag un droidigezh dedennus diwar ar barzh persat Oumar C'hayyam savet gant Vefa de Bellaing. Kontadennoù liesseurt sinet gant Yann Gerven, an Tad Medar, Lukian Tangi a zalc'h gant brud va an doare lennegezh-se e Breizh, hag ivez digant Remon Delaporte ur pennad a-bouez bras « Perak ha penaps e voe divizet peurunvanin doare-skrivañ ar brezhoneg en hanv 1941 ; ur pennad da vezañ prederiet warnañ, ha da vezañ lennet, adlennet ha studiet aketus ! Da heul, un droidigezh diwar Ernest Hemingway dleet da Yann Talbot a vo lennet gant kalz a blijadur. A-raok an notennoù puilh, liesseurt ha prizius-meurbet, ur pennad kañv en eñvor da C'hab Loeiz Gwilhouz (1903-1989), un testeni leun a vri hag a deneridigezh graet gant Yann Bouessel du Bourg.

Ha da glozañ, Roll ar pennadoù bet embannet gant Al Liamm ar bloavezh : 38 anv skrivagnerien, 400,pajennad liesdoare o tegas deomp pinvidigezhioù sevenadurel hag anaoudegezhiou prizius.

Ha petra a gaver en niverenn 258, hini gentañ ar bloaz-mañ ? Barzhonegoù gant Reun ar C'halan ha Per Diolier ; darn gentañ ur romant gant Roparz Hemon « ar Vugale fall », chomet diechu siwazh ha bet embannet e Gwalarn etre 1928 ha 1930 ; kinniget eo « ar Vugale fall » gant Per Denez en ur rakskrid dudius-kenañ. Fromus 'vo d'ar « re gozh » adlenn an destenn-se, ha sur a-walc'h e vo kavet dedennus gant kalz a re yaouank. Un testeni istor eo e gwirionez war an emsav hag ivez war ur prantad amzer (meneget 'vez da skouer afer Sacco-Vanzetti, Jacques Bainville hag an A.F. hag ur bern traoù all peuz ankounac'haet bremañ...).

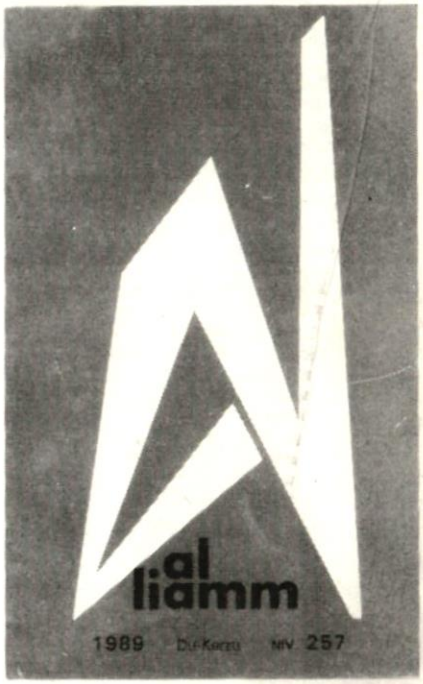
Ren' Skeren a ro deomp testenn ur film en deus FR3 diskouezet war skramm ar skinwel div pe deir gwech, an darvoudoù anezhañ o tremen e bro-Dreger : Dies Irae, ha Mikael Gwilhou gant un danevell lec'hiet e bro en erc'h (menez an Alpoù), a zigor un dachenn nevez d'ar brezhoneg. Yann Bouessel du Bourg a ro da Yeun Delaporte, aet da anaon e miz Kerzu diwezhañ an testeni a enor dleet dezhañ. Eveltañ hon eus keuz n'en deus ket lakaet dre skrid e eñvorennoù. Koll a ra kalzo an istor pa 'z a da get testenioù a-bouez, ha siwazh n'heller ket kaout ur fiziañs divrall e labour an istorourien... Jakez Konan, skrivagner brudet, en deus kemeret plijadur gant Notennoù breze ! Ar Yeodet (Aogust Bocher) : ul levr prizius evit ar yezh dreist-holl rak diaes oa d'ar Yeoded lavarout pep tra en askont d'ar c'hontrollerezh ; embannet eo al levr gant Mouladurioù Hor Yezh.

Ha da echuiñ an niverenn, an notennoù, atav fonnus, leun a geleier hag a ziskleriadurioù talvoudus ; unan da skouer, kalonekaus : kempouez en em gav kontoù ar bloavezh 1989 (kempouez adrugarez d'ar profoù a zo e gwirionez oksugen ar gelaouenn). Ret eo ober ur galv d'an holl a lavar bezañ a-du gant ar yezh : lakaat an holl stourmerien, ar c'helc'hiou, kevrennoù ar strolladoù h.a. da grouiñ levraouegoù, enno dastumadeg Al Liamm. Dipitus eo alies gwelout pegen dizesk eo darn eus izili ar c'hevredigezhioù brogar war an danvez emaint o stourm evitañ. Pa vo graet Europa nevez, eo ret da Vreizh kemer he flas enni evel ur vro, ha n'ee ket evel ur rannig dister eus ar vro bilpous he deus siwazh kemeret ar c'hreñv warni abaoe kantvedoù.

Alban LAGADEC

Al Liamm, Kelaouenn sevenadurel daouviziek, moulet ha skeudennaouet.

Koumanant-bloaz : 150 lur (100 evit ar studierien, ar soudarded hag an dud dilabour), da vezañ kaset da Ber ar Bihan, CCP 167 20, W. Roazhon.



KEIT VIMP BEV 10 vloaz dija !

evit lidan an deiz-ha-bloaz

- 1 B.D. evit netra
+ Pep tra HANTER BRIZ
+ 1 PROF (skritell, pegsun...)
+ Sinadurioù

e KARAEZ d'an 3/6/90

KEMENNADENN

KEAV a gemenn e vo dalc'het kamp 1990 e Skaer e skol Joliot Curie e-pad pemzektez diwezhan miz Gouere.

Live ar berzhidi a zle bezan war-dro ur bloavezh-skol-studi, rak n'eus nemet brezhoneg e-pad ar staj. N'eo ket ur staj evit kregin gant ar yezh, met unan evit hec'h implijout e pep degouezh eus var vuhez.

AL LABOUR E-PAD AR STAJ

– Kenteliou a bep live ; bodadou komz etre un nebeut tud, evit ma c'hellfe pep hini kemer perzh er c'hendivizou ; kaozeadennou graet koulz gant aozerien ar staj, ar skolidi ha tud o tont eus an diavaez.

– Filmou, montajou, sonerezh, dannsoù, h.a...

Evit kaout diskleriaduriou, skrivan da KEAV 44 straed Jean Rameau, 29000 Kemper.

Savet zo bet ged skipailh Kafe Bara Amonenn. Un Deziadur 1990 a denna doc'h ar vro Pourletts, da lâred eo doc'h 22 barres Kornad Ar Gemene.

Peun a potioù braw a beb parres a vez kavet barzh, a denna doc'h an ti-savouriezh, doc'h ar c'hisellerezh, doc'h ar chapelioù, doc'h arzourion, e veno bar c'hornad hiriw an dez.

Ewid an douristed, e soñjomp ema ur benweg a pesson da dostaad donnec'h d'oc'h hon bro-ni.

Tu zo uwe d'anavoud un nebeud pajennoù a ioster hon bro : Morvan Pez Breizh, Kaorentin Le Floc'h, Markis Pontkelleq h.a.

Skriwet eo ingal e brezhoneg, e galleg. Pris (misoù kass ha toud) : 50 lur.

Skriwit da : Padrig Gauthier, 97.51.66.61, Gêrgaer, Pleurdud (56160).

KLASK

Embannet eo ar gelaouenn-mañ gant Gwask Skol-Veur Roazhon 2. He fal a zo kinnig frouezh labour ar greizenn glaskerezh « Breizh ha Broioù Keltiek » d'ar glaskerien ha da gement hini a zo dedennet gant danvez Breizh ha Keltia.

War an hent a gas da fedoù an amzer vremañ, koulz e-keñver yezh hag e-keñver sevenadur, e fell da g « Kask » kaout he flas ha kinnig : selloù nevez war ar yezhoù keltiek, studi ar plegoù lennegel, analiz an ober gant ar yezhoù.



Le « Tro Breizh » des Kurdes

Les étapes de Nantes et de Saint-Nazaire

Représentants de l'Institut Kurde de Paris, dont l'activité essentiellement culturelle et sociale s'étend à l'ensemble de l'Europe occidentale, M. Bakhtiar, secrétaire de l'Institut, et M. Chewki, directeur de son service social, sont arrivés le 26 mars à Nantes, première étape de leur tournée en Bretagne, organisée par l'UDB.

Officiellement reçus à la mairie, les délégués kurdes ont pu prendre un premier contact avec des représentants de la communauté kurde de Nantes, invités par Patrick Pellen et Michel François, les élus municipaux UDB.

Après un déjeuner amical, une conférence de presse permettrait aux visiteurs de faire passer leur message sur la situation dramatique du peuple kurde, minorisé et réprimé dans cinq Etats malgré ses 26 millions de ressortissants.

Le sujet allait être développé lors des réunions publiques à la Maison du peuple de Saint-Nazaire, à la Maison des associations de Nantes (ancienne Manufacture des tabacs). Un film sur l'histoire et les combats du peuple kurde au cours des dernières décennies, et une série de diapositives caractéristiques des paysages et de scènes de la vie quotidienne ouvraient le débat.

L'étape nantaise aura été mise à profit par les visiteurs pour faire connaissance avec la culture bretonne (visite de l'école Diwan) et esquisser des projets britto-kurdes (fêtes communes, expositions, spectacles). Puis ce furent Lannion (réception à la mairie, réunion publique), Quimper et Lorient, avec à chaque fois des Bretons qui ont demandé ce qu'ils peuvent faire pour aider le peuple kurde.

La délégation a surtout insisté, auprès de ses interlocuteurs UDB, sur ses préoccupations quant au sort des dizaines de milliers de réfugiés entassés dans des camps de Turquie, où la mortalité atteint des taux effrayants. Elle a souhaité que les élus UDB puissent sensibiliser leurs collègues et l'opinion sur un projet d'accueil d'une centaine de familles en Bretagne.

Paris nous pompe

(suite)

Sur les 1.176 élèves des neuf dernières promotions de l'Ecole Normale d'Administration (ENA) qui forme des cadres de l'Etat, 26,8 % sont fils de fonctionnaires ; 23,3 %, fils de cadres supérieurs, et 15,4 % de cadres moyens.

Les enfants d'ouvriers représentent 5,4 % ; d'employés, 2,7 %, et d'agriculteurs, 2,4 %.

Sur 10 élèves, 9 résident à Paris, et vous vous étonnez que l'Etat est centralisateur ?

Lanester, troisième ville du Morbihan, n'a pas de commissariat de police.

La population qui préfère voir les forces de l'ordre se spécialiser pour la prévention dans les quartiers ou dans la protection des enfants à la sortie des écoles (présence active aux passages protégés, plutôt qu'au passage à tabac musclé, même interceltique) se mobilise depuis des années.

Le ministère de l'Intérieur qui a mis le paquet une nouvelle fois sur la région parisienne avec la création et le renforcement de nouveaux commissariats, et la mise sur pied d'une brigade spéciale pour le métro a confirmé que rien n'est prévu pour Lanester.

Il faut reconnaître qu'il y a 5 ou 6 ans pour améliorer l'efficacité d'intervention des deux fonctionnaires de permanence au bureau de police de la commune, le ministère avait attribué généreusement une bicyclette.

Nous ignorons encore si à l'époque Paris a fourni la pompe.

Q.Y.



Conférence de presse britto-kurde à Nantes.

Le Breton en « 44 »

Une enquête réalisée en janvier et février par l'Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton auprès de 30.000 élèves de Loire-Atlantique, sur les 60.000 que comptent les lycées et collèges publics, permet, pour la première fois, de faire le point sur la demande d'enseignement du breton.

Les familles de 518 élèves ont en effet souhaité que ceux-ci bénéficient de cours de breton dans leur établissement, à partir de la prochaine rentrée.

Cet enseignement, à caractère optionnel, intéresse entre 10 et 30 élèves dans au moins 18 établissements, à raison de deux heures hebdomadaires en lycée et une heure en collège.

Le rapport d'enquête peut être demandé par courrier à : APEEB, 3 rue Harouys, 44000 Nantes, contre 15 F pour frais d'envoi.

Saupiquet licencie

Saupiquet, fabricant de conserves de poissons (30 % du marché) et de plats cuisinés, annonce 130 licenciements, pour un effectif total de 1.300 salariés.

La Bretagne est fortement touchée par cette « restructuration », qui affecte le siège nantais (45 emplois), l'usine de plats cuisinés de Saint-Sébastien, près de Nantes (24 emplois), l'usine de Vannes (8) et celle de Quimper (14), cette dernière perdant en outre une trentaine d'emplois à la suite de la mécanisation de la dernière chaîne d'emboîtage manuel.

Saunier Duval aux Anglais

Saunier Duval, leader européen de la chaudière à gaz murale, vient d'être vendue au groupe britannique Hepworth, spécialisé dans le second œuvre pour le bâtiment.

Ancienne filiale de Saint-Gobain, Saunier Duval avait été vendu une première fois à LBO-France en 1988. Il emploie 1.200 salariés à Nantes.

Décentralisation selon Joxe

L'idée est dans l'air.

A côté d'un congrès du PS, véritable contre exemple de décentralisation, Joxe mijote quelques mesures dont les résultats mériteront d'être examinés avec attention. Quelle que soit la distance entre texte initial et loi réelle.

Le congrès de Rennes, parce qu'il avait lieu en Bretagne et parce qu'il réunissait des délégués de tous les départements, pouvait jouer son rôle dans le sens de la décentralisation en donnant à chacun sa place dans un vrai débat d'ensemble. Il s'est réduit à un combat de chefs qui désignent le futur chef. Et même sur ce terrain, il a encore dérapé. C'est donc le superchef, tout seul, qui, de l'extérieur du congrès, a pris pour les congressistes la seule décision du congrès. Et ceci à Paris. Naturellement.

Le projet de Joxe, lui, présente des mesures qui peuvent avoir des retombées réelles localement. Elles concernent entre autres la démocratie communale (clarté dans la préparation du budget, avec débat d'orientation avant la préparation du budget, référendum communal, création d'un comité économique et social communal dans les villes de plus de 100.000 habitants).

– Le renforcement du droit des élus (questions orales) ;

– L'organisation « démocratique » des bureaux des conseils généraux et régionaux (à la proportionnelle) ;

– La coopération intercommunale (regroupements obligatoires ou non des communes) ;

– Les limites des régions et leurs regroupements.

Seule la dernière question apporte un peu de nouveauté – nous verrons jusqu'à quel point – dans « l'équilibre » entre état et « région ». Mais le fait que la décentralisation revienne sur le tapis au début du deuxième septennat Mitterrand montre bien que nos Jacobins se sentent un peu coincés, surtout dans la perspective européenne.

Plus que jamais, notre action est nécessaire pour maintenir et renforcer la pression.

Tensions dans le Xinjiang

Située au Nord-Ouest de la République Populaire de Chine, le Xinjiang fait partie des régions sous domination chinoise, dont la population d'origine différente ne forme que 6 % de la population de la RPC, mais qui s'étendent sur 60 % environ de son territoire.

Région autonome, créée en 1955, elle s'étend sur 1.647.000 km² (3 fois la France) et compte environ 14 millions d'habitants. La population est formée majoritairement de peuples apparentés aux Turcs de religion musulmane : Ouigours, Ouzbeks, Kazakhs, Turkmènes, Tatars ; on y compte aussi une minorité tadjik (peuple musulman de langue iranienne) et une minorité mongole. L'immigration han (chinoise) y est importante, avec des fonctionnaires et des militaires qui considèrent la langue et la civilisation chinoises comme supérieures et qui se refusent à apprendre la langue locale.

Les relations entre les communautés sont tendues : une émeute a eu lieu en 1981, à Aksu, après une bagarre meurtrière ; en 1985, des étudiants ouigours ont manifesté pour demander une plus grande autonomie du Xinjiang et la fin des expériences nucléaires qui y sont effectuées.

La Chine connaît actuellement une période de durcissement intérieur et de raidissement politique, ce qui habituellement s'acccompagne d'une politique répressive à l'égard des minorités ethniques et d'une volonté accrue d'assimilation. Cela se passe actuellement au Xinjiang où les entraves à la pratique de l'Islam se sont renforcées récemment, entraînant des réactions de la population et l'envoi de renforts militaires. Le danger du séparatisme est agité par les responsables politiques chinois qui se plaignent aussi de l'influence de la réligion musulmane.

Région-frontière, le Xinjiang est pour la RPC une région très importante : c'est-là que la Chine effectue ses expériences nucléaires, envoie ses détenus politiques et de droit commun. Région limitrophe de l'URSS, le Xinjiang a subi les vicissitudes des relations soviéto-chinoises : il a connu successivement quatre alphabets (alphabet arabe jusqu'en 1956, alphabet cyrillique lors des bonnes relations sino-soviétiques, alphabet latin en 1958, alphabet latin avec système de transcription différent de celui de la Turquie après 1965).

Actuellement le Xinjiang connaît sans doute à la fois l'influence de la montée du nationalisme dans les républiques musulmanes soviétiques, comme celle des mollahs du Pakistan et des Moudjahidine d'Afghanistan ; les changements récents en Mongolie qui connaît aussi sa pérestroïka peuvent aussi avoir eu des échos au Xinjiang. En tout cas ce n'est sans doute pas en durcissant la répression contre les Ouigours que les Chinois pourront résoudre les problèmes des nationalités dans leur empire.

Agitation islamiste au Xinjiang



« Le Monde », 11-4-90

La Namibie indépendante

Après trente et un ans de colonisation allemande, soixante-quinze ans d'occupation sud-africaine et vingt-trois ans de lutte armée, la Namibie accède à l'indépendance le 21 mars, sous la direction du leader de la SWAPO, Sam Nujoma.

Après les tentatives de la SWAPO d'implanter des zones de guérilla dans l'ancien Sud-Ouest africain, après le refus de l'Afrique du Sud de reconnaître la fin de son mandat sur le Sud-Ouest Africain décidée par l'ONU en 1966, les deux adversaires d'hier ont dû et ont su faire des concessions.

Le traité signé en décembre 1988 à New-York ouvre la voie à l'indépendance de la Namibie avec le retrait des troupes cubaines de l'Angola voisin et le retrait des Sud-Africains de Namibie. En novembre 1989, l'élection on ne peut plus régulière, sous le contrôle de l'ONU, est élue une assemblée constituante de 72 membres ; la SWAPO obtient 57 % des suffrages et a 41 sièges, ce qui n'est pas suffisant pour rédiger à sa guise la Constitution. Après le retrait des troupes sud-africaines dès novembre, et une période transitoire d'administration par l'ONU, la Namibie vient d'accéder à l'indépendance.

La SWAPO a du accepter un compromis avec l'Alliance Démocratique de la Turnhalle (DTA). La nouvelle Constitution prévoit un respect des Droits de l'Homme exceptionnel en Afrique (peine de mort abolie, garde à vue limitée à quarante-huit heures). Le nouveau gouvernement fait une place aux Européens toujours présents dans le pays en leur attribuant deux ministères importants (agriculture, finances).

Mais le nouveau gouvernement reste fortement dépendant de l'Afrique du Sud, d'où viennent les 3/4 des importations namibiennes et dont la monnaie reste celle de la Namibie.

La SWAPO a pris des distances par rapport à ses références marxistes de départ et a abandonné ses projets de nationalisation des mines. Mais le nouveau gouvernement aura fort à faire pour créer des emplois, élever le niveau de vie de la population africaine, en réduisant les énormes inégalités entre les Blancs, qui représentent 6 % de la population mais possèdent 60 % des terres cultivables, et les Noirs dont 70 % sont analphabètes, et dont 50 % des enfants souffrent de malnutrition.

Si sur le plan politique les conditions d'accession à l'indépendance sont exemplaires, les obstacles économiques et sociaux à surmonter sont énormes.

le peuple breton

Mensuel – Edité par les Presses Populaires de Bretagne, 43 rue de Kerampont, 22300 Lannion (association déclarée suivant la loi de 1901).

Président : R. Pédron ;
secrétaire : M. François ;
trésorier : J. Guégan.

Composition et impression :
IMPRAM - 22300 Lannion.

RÉDACTION
Administration, abonnements :
BP 301, 22304 Lannion Cedex.

Publicité : au journal.

Directeur de la publication :
J.J. Monnier.

C.P.A.P. : 66.132.
Dépôt légal : 1er trimestre 1990.

POBL VREIZH

EUROPE-INFO

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LA TRANSYLVANIE

Le droit des minorités, à l'Est... et à l'Ouest

Suite au dépôt de notre résolution d'urgence sur la Transylvanie, une résolution de compromis entre tous les groupes parlementaires, à l'exception de l'extrême-droite bien sûr, a pu être rédigée ce matin en vue de son adoption en séance plénière jeudi matin. Le groupe Arc-en-Ciel a obtenu que nous demandions dans cette résolution de compromis que la commission des affaires politiques du Parlement rédige un rapport sur les solutions à apporter aux problèmes des groupes ethniques dans l'ensemble de l'Europe. C'est une victoire politique assez inespérée.

Quant à l'Irak, nous sommes les seuls avec les communistes italiens qui ayons déposé une résolution d'urgence à ce sujet. C'est très surprenant, vu l'actualité. Ça l'est moins si l'on tient compte des fortes réticences de beaucoup de formations politiques qui, ayant à gérer les affaires dans leur pays, ont des intérêts économiques et militaro-économiques à défendre. Cependant, nous avons obtenu que l'Irak soit intégré au débat sur les droits de l'homme, toujours dans le cadre des débats d'urgence, qui se déroulent toujours le jeudi matin de chaque sesssion plénière à Strasbourg. Nous avons réussi à obtenir le soutien d'autres groupes pour avancer notre revendication essentielle : l'embargo militaire de l'Irak. C'est une question d'une grande importance dans le contexte français, la France étant le principal partenaire militaire de l'Irak avec l'URSS (cf article dans le PB d'avril).

C. GUYONVARC'H
Permanent UDB
au Parlement européen
(Groupe Arc-en-Ciel)

KEIT VIMP BEV fait la fête !

pour son 10e anniversaire
– 1 B.D. gratuite + dédicaces
+ Tout à MOITIE PRIX
+ 1 CADEAU (poster, autocollant...)

à CARHAIX le 3/6/90

Résolution contre les livraisons d'armes à l'Irak

Adopté le 5 avril 1990, à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Le Parlement européen,

A. considérant la politique de massacres pratiquée par le régime irakien à l'encontre du peuple kurde et rappelant notamment les bombardements chimiques effectués par l'aviation irakienne sur la population civile d'Halabja, le 17 mars 1988, qui causèrent la mort de 5.000 personnes ;

B. considérant la responsabilité qui incombe aux Etats étrangers qui ont équipé et équipent encore l'armée de Bagdad de matériels offensifs destructeurs dans la politique de massacre dont est victime le peuple kurde ;

C. profondément choqué par le décret du Conseil du commandement révolutionnaire irakien, publié le 28 février 1990, qui abolit tout châtiment pour les hommes qui tueraient des femmes adultères faisant partie de leur famille (mère, filles sœurs, tantes, nièces ou cousines) ;

D. rappelant l'exécution, le 15 mars 1990, de M. Farzad Bazoft, journaliste de la presse britannique, sur ordre de Saddam Hussein ;

E. considérant avec gravité la tentative irakienne d'importer des composants d'armes nucléaires, révélée à Londres le 28 mars 1990, qui confirme les intentions du régime irakien de se doter de l'arme nucléaire bien qu'il soit partie prenante du traité international de non-prolifération nucléaire.

F. dénonçant la déclaration de Saddam Hussein, en date du 2 avril 1990, où il est fait mention de la menace d'utiliser des armes chimiques contre la population de l'Etat d'Israël ;

G. rappelant ses nombreuses résolutions précédentes sur les violations des droits de l'Homme en Irak ;

1. condamne le régime de Saddam Hussein pour son attitude agressive à l'égard des pays étrangers et de la population irakienne, particulièrement pour les massacres perpétrés à l'encontre du peuple kurde ;

2. insiste sur le fait que les Etats-membres doivent impérativement, par l'intermédiaire des ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique européenne, étudier des moyens d'empêcher l'Irak de se doter d'armes nucléaires, au mépris des engagements qu'il avait pris aux termes du traité de non-prolifération nucléaire, et présenter des propositions en ce sens lors du contrôle de l'application du traité qui doit avoir lieu en août 1990 ;

3. invite tous les Etats-membres à interdire immédiatement l'exportation et la livraison à destination de l'Irak de tout matériel nécessaire à la production d'armes de destruction massive ;

4. invite le Secrétaire général des Nations Unies à engager les démarches pour que soit convoqué dans les meilleurs délai le Conseil de sécurité, pour étudier les modalités d'une réponse adaptée de la Communauté internationale aux dangers que fait peser le régime irakien sur la sécurité du monde ;

5. invite instamment, dans ce contexte, les Etats-membres à promouvoir une coopération avec d'autres Etats, en particulier des membres du Conseil de sécurité, disposés à envisager des mesures communes pour empêcher l'Irak, d'acquérir de nouvelles armes de destruction massive ;

6. demande au Conseil et au ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique européenne de prendre les mesures appropriées à l'égard de l'Irak ;

7. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique européenne, au Secrétariat général des Nations Unies et au gouvernement irakien.



Village rasé du Kurdistan en Irak (Photo Institut Kurie).

La requête de Felice Tomasi est jugée recevable

Le mardi 13 mars, la Commission de la Cour européenne des Droits de l'Homme siégeant à Strasbourg, a déclaré recevable la requête déposée par les avocats de Felice Tomasi en 1987 (alors qu'il était encore en prison) contre l'Etat français.

Felice Tomasi, arrêté en mars 1983 à la suite d'une opération du FLNC contre un camp de repos de la Légion Etrangère à laquelle il était soupçonné d'avoir participé, victime comme Charles Pieri, de sévices lors de sa garde à vue à Bastia, a été maintenu en détention provisoire pendant cinq ans et sept mois avant d'être acquitté par la Cour d'assises de Bordeaux siégeant en formation spéciale, le 22 octobre 1988. Il a été emprisonné d'août 1987 à octobre 1988 à la prison de Ploemeur et à l'initiative de l'UDB, un comité de soutien s'était créé en Bretagne.

La requête de Felice Tomasi contre l'Etat français porte sur les points suivants : durée excessive de la détention préventive suivie d'un acquittement, sévices infligés lors de la garde à vue et durée trop longue de la procédure engagée à la suite de ces mauvais traitements.

La commission devrait au bout de six semaines (vers la fin du mois d'avril) établir son rapport en vue d'une solution à l'amiable. Si celle-ci se révèle impossible, le dossier sera renvoyé devant la Cour ou devant le comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Jusqu'au 31-12-1988, 575 requêtes individuelles ont été jugées recevables (sur près de 14.500), 158 ont été portées devant la Cour européenne et dans 90 cas les violations des Droits de l'Homme ont été reconnues. Jusqu'à présent aucune requête individuelle contre la France n'a pu entraîner une condamnation de l'Etat. Déclarer recevable la requête de Felice Tomasi constitue une importante étape pour les Droits de l'Homme, une victoire importante pour les militants corses et pour Felice Tomasi, dont nous souhaitons que les droits soient pleinement reconnus.

Elections municipales de Bastia :

Progrès des voix nationalistes

Le 25 mars dernier ont eu lieu à Bastia, des élections municipales après l'annulation de celles de 1989, due au fait que les précieuses procurations, instrument de l'influence des clans et de manipulations électorales, n'avaient pu arriver à temps en raison d'une grève des postes.

La liste d'Union de la gauche dirigée par le MRG Zuccarelli, « chef » du clan de « gauche » obtient 34 élus (+ 1) ; la liste d'Union de la droite en obtient 5 (– 3) ; une liste « divers gauche » en obtient 1.

Mais ce qui est important c'est l'avancée des nationalistes (au sens large) corses, malgré la rupture de l'Unione et la présentation de deux listes, l'une « A Strada di l'Avuene » présentée par l'UPC et conduite par Max Simeoni et M. Castellani, l'autre, « Populu Vivu » conduite par A. Bagnaninchi et M.F. Giovannangeli, et soutenue par A Cuncolta Naziunalista.

La liste « Populu Vivu » obtient 1.224 voix, soit plus de 11 % des 11.100 suffrages exprimés, celle de « A Strada di l'Avuene » 572 voix, soit 5,15 % des suffrages exprimés. En 1989, la liste régionaliste, autonomiste et nationaliste d'Union conduite par M. Simeoni avait recueilli 1.351 voix, soit 9,56 % des 14.000 suffrages exprimés et deux élus. Le 25 mars dernier, c'est 1/6 des suffrages qu'obtiennent globalement les deux listes, avec une progression de l'ensemble des voix autonomistes et nationalistes de 33 %.

Comme l'écrit François Alfonsi, secrétaire général de l'UPC, dans « Arritti »... « au-delà des raison qui tempèrent l'écart enregistré, l'UPC doit prendre acte, après cinq ans de politique d'Union, que celle-ci, tout en ayant permis l'avance globale du nationalisme, a débouché sur le renforcement relatif de la ligne révolutionnaire de Lutte de libération nationale par rapport à celle de l'option démocratique et de dialogue du « nationalisme autonomiste » (1).

(1) « Arritti » n° 1.199 du 30 mars 1990, p. 5.

Le football géorgien fait sécession

Le championnat d'URSS de football a commencé le 11 mars dernier sans la participation des deux principaux clubs géorgiens (« Dynamo Tbilissi » et « Gouria Lantchkhouti ») qui refusent de participer aux compétitions soviétiques et qui ne se sont inscrits ni au championnat, ni à la coupe[1].

Après le vote du Parlement de Géorgie transformant la République socialiste soviétique de Géorgie en République de Géorgie tout court, un comité olympique indépendant a été créé en octobre 1989. A leur tour les dirigeants du football géorgien veulent mettre sur pied un championnat et une coupe de Géorgie.

La Fédération internationale de football et l'Union Européenne des associations de football ont jusqu'à présent, État-nation pas mort, refusé de reconnaître l'indépendance de la Fédération de Géorgie.

Le club de Brest-Armorique a organisé un référendum sur « l'existence d'un club de première division dans le Finistère ». Pourquoi ne pas créer une équipe bretonne de football groupant les meilleurs joueurs des cinq départements bretons. Il existe bien en rugby une équipe nationale du Pays de Galles et d'Écosse ? Pourquoi pas la même chose en matière de football ?

(1) *« Le Monde » du 14 mars 1990, p. 46.*

URSS :

L'accès à l'indépendance : un parcours d'obstacles

L'article 72 de la constitution soviétique de 1977 affirmait le droit de chaque République de sortir librement de l'Union Soviétique. Du point de vue théorique ce n'était pas mal (il n'existe rien de tel dans la constitution française pour quelque partie que ce soit du territoire de la République « une et indivisible », ni dans la constitution des Etats-Unis où la guerre de Sécession avait pour but de maintenir ou non l'intégrité de l'Union), mais aucune modalité pratique de sécession n'avait été jusqu'alors définie. Cela vient d'être fait par la loi du 3 avril dernier, première loi du Parlement soviétique sur les modalités de sécession d'une des quinze Républiques fédérées. Mais cette loi établit un véritable parcours d'obstacles.

Tout d'abord le référendum pour décider l'indépendance devra dégager une majorité des 2/3 des **inscrits,** c'est-à-dire de l'ensemble des résidents d'une république qu'ils en soient ou non (comme les Russes) originaires. Si cela ne pose pas trop de problème dans des Républiques dont la cohésion nationale est très forte comme l'Arménie (où les Arméniens forment 88,6 % de la population de la République, avec 2,3 % de Russes), cela en posera de plus sérieux dans les Républiques où la cohésion nationale est plus faible comme La Lettonie (53,7 % de Lettons, 32,8 % de Russes) (1), la Kirghizie (47,9 % de Kirghizes, 25,9 % de Russes), le Kazakhstan (36 % de Kazakhs, 40,8 % de Russes).

Si les partisans de l'indépendance perdent le référendum, il faudra attendre dix ans avant l'organisation d'un nouveau référendum.

Si le référendum est gagné, un délai de cinq ans maximum est fixé en vue de négocier un accord entre l'Union et la République devenant indépendante sur les conditions économiques de la séparation (avec risque sans doute de demande d'indemnisation de l'Union par la

(Suite au bas de la page 19)

République, comme c'est le cas en ce moment pour la Lituanie), et sur la dévolution des territoires attribués à la République dans le cadre de l'Union mais qui ne lui appartenaient pas auparavant (comme par exemple le territoire de la République autonome des Tatars de Crimée supprimée après 1945 et rattaché à la République d'Ukraine).

Mais avant l'expiration de ce délai de cinq ans, les autorités de la République ou un dixième de la population de la République – (il y a en Lituanie 8,9 % de Russes, auxquels l'on peut ajouter les Ukrainiens, les Biélorusses, ce qui permet de dépasser le dixième de la population) –, peuvent demander un référendum d'opposition à l'indépendance. De plus, l'accord entre la République et l'Union, une fois établi, doit avant la reconnaissance de l'indépendance être approuvé par le Parlement fédéral de l'Union Soviétique !

Le problème des territoires nationaux et des minorités nationales est important : les Arméniens minoritaires en Azerbaïdjan n'ont pas intérêt à voir cette République devenir indépendante, de même que les Polonais de Lituanie des Abkhazes de Géorgie, les Russes des quatorze autres Républiques. Le gouvernement fédéral de Moscou peut être tenté de jouer telle ou telle minorité comme les Russes ou les Polonais (7,3 % de la population) de Lituanie qui craignent l'indépendance.

Lors des référendums, le décompte des voix se fera non pas globalement à l'échelon de telle ou telle des quinze Républiques fédérées, mais en tenant compte de ses divisions ethnico-administratives (républiques, régions et districts autonomes) et aussi des régions administratives où prédominent des minorités (par exemple des Russes dans une région fortement industrialisée d'une République d'Asie Centrale). Si une majorité contre l'indépendance se dégage dans une région, celle-ci pourra continuer à faire partie de l'URSS. Cela peut-être une clause rassurante pour les Arméniens du Haut Karabakh, comme pour les Azeris et minorités musulmanes du Nakhitchevan. Mais cela peut aussi entraîner bien des complications, d'autant plus que la loi ne définit ni le statut, ni la République de rattachement de la région restée dans l'Union.

Cette loi du 3 avril n'ouvre pas un processus d'autodétermination générale, ni ne constitue un blocage total par le pouvoir fédéral, mais marque le début d'un processus complexe dans un pays où l'enchevêtrement des nationalités pose d'énormes problèmes.

La Lituanie a devancé le processus défini par la loi du 3 avril par la proclamation par le Conseil Suprême démocratiquement élu, de son indépendance le 11 mars dernier. Elle peut se le permettre sans doute plus facilement que la Lettonie et l'Estonie en raison d'une cohésion nationale plus forte (population formée à 80 % de Lituaniens). Mais cette proclamation n'a pas été entérinée, ni acceptée par le gouvernement soviétique, car elle ne correspondait à aucun processus légalement défini.

C'est pourquoi, même si des pourparlers se sont ouverts le 3 avril à Moscou, entre Iakovlev, principal collaborateur de Gorbatchev et une délégation venue de Vilnius dirigée par Ozolas, le gouvernement soviétique refuse d'ouvrir officiellement des négociations en vue de rendre réelle l'indépendance de la Lituanie.

Y.J.

(1) Chiffres du recensement de 1979, sauf pour l'Arménie (chiffre de 1983) ; ces chiffres sont certes dépassés maintenant, mais donnent des tendances toujours valables.

(2) L'UDB est intervenue pour demander l'ouverture de négociations en vue de l'indépendance effective de la Lituanie.

Naissance de l'Institut culturel basque

Le 7 avril dernier a été officiellement créé à Bayonne l'Institut culturel basque, instrument essentiel de promotion de la culture basque, auquel nous souhaitons pleine réussite.

Il aura son siège à Ustaritz. Il sera dirigé par un conseil d'administration formé de seize personnes : huit membres élus par les associations culturelles, deux membres désignés par l'État, deux par la Région, deux par le Département des Pyrénées Atlantiques (puisqu'il n'y a pas de département basque), et deux par les communes adhérentes à un syndicat intercommunal ; ces communes auront un nombre de suffrages proportionnel à leur population lors de l'élection de ces deux membres ; au 5 avril sur 157 communes concernées, 123 s'étaient prononcées pour la création de l'Institut et du syndicat intercommunal, sept contre, onze pour l'Institut et contre le syndicat, seize n'avaient pas encore délibéré.

Le budget de l'Institut est de trois millions de francs, dont la moitié versée par l'État (un million par le ministère de la Culture, un demi-million par celui de l'Intérieur) et l'autre moitié par les collectivités locales et territoriales.

Le budget de l'Institut culturel basque est plus réduit que celui de l'Institut culturel de Bretagne (quatre millions de francs) ; mais il est en fait bien plus élevé, si l'on tient compte du nombre d'habitants concernés en Iparralde (Pays Basque Nord) par rapport à l'ensemble de la Bretagne. La principale différence est la prise en charge par l'État de la moitié du budget en Iparralde, alors qu'en Bretagne, l'État ne verse rien, ayant refusé de prendre en charge après 1982 les institutions créées grâce à la charte culturelle de Bretagne, octroyée pour cinq ans par Giscard d'Estaing en 1978. Tant mieux pour nos amis basques, mais pourquoi cette différence ?

LA RÉUNION : une île à décoloniser ?

A des milliers de kilomètres de Paris, au large de Madagascar, en plein Océan Indien, l'Ile de La Réunion, possession française depuis plus de trois siècles, est l'un des derniers « confettis de l'Empire ». Département d'Outre-Mer depuis 1946. Grande comme un tiers du département, surpeuplée (la même population que les Côtes-d'Armor pour une terre très montagneuse), l'île a connu, comme les Antilles, l'importation massive de produits de la métropole et la ruine de l'artisanat et d'une partie de son agriculture.

Les contrastes sociaux y sont vifs : le SMIC est inférieur de 28 % à celui de la métropole mais les fonctionnaires bénéficient d'une prime de vie chère, soit un salaire de 50 % plus élevé qu'en Europe. Il y a aussi une bourgeoisie locale qui mène grand train. Nous présenterons plus en détail, dans les mois à venir, ce qui s'y passe.

La renaissance culturelle, bien qu'amorcée, est apparemment moins vive qu'aux Antilles, comme en témoigne la situation de la langue locale, le créole. Aux Antilles, Jospin, ministre de l'Éducation, « encourage » l'enseignement du créole. A La Réunion, le créole est totalement réduit à la sphère privée. « On peut accepter que l'instituteur tolère quelques mots de créole en classe en début de scolarité », telle est encore l'attitude de l'école publique à La Réunion. Sans expression écrite, dévalorisée, le créole se trouve en situation de « diglossie », c'est-à-dire de domination par le français, le quotidien du Parti Communiste réunionnais, « Témoignage », ouvre le débat. Il donne la parole à des promoteurs du créole et même à un militant de l'UDB, Yves Gillet, qui, présent à La Réunion, y présente ce qui se fait actuellement en Bretagne.

Le carnet de chèque de Yves Gillet est libellé en breton: *«Aotrou Gillet Erwan Pe Intron»*

(Monsieur Gillet Yves ou Madame...) avec l'adresse également en breton. Et ce bureau de Caisse d'Epargne qui a refusé un de ses chèques a dû, en définitive, s'exécuter, force restant à la Convention européenne.

Il est vrai que le PCR, qui a rompu dès 1969 tout lien avec Moscou, condamné très tôt le stalinisme, adopté une ligne autonome non sectaire, œuvre pour l'autonomie de l'île et une véritable décolonisation économique et sociale. Sur le plan culturel, le Centre de développement et de promotion sociale (CDPS), propose d'unifier les actions autour de quelques mesures : droit d'expression en créole dans les administrations, interprète au tribunal et partout où le besoin s'en fait sentir, bulletins d'information en créole à la radio et à la télévision. Panneaux des villes en créole. Formation des instituteurs pour l'enseignement du créole oral et écrit. Des thèmes qui ne paraîtront pas éloignés à nos lecteurs !

LIONEL JOSPIN EN MARTINIQUE

Le créole, une discipline à part entière

Festival du film et de la télévision des Pays Celtiques :

La Bretagne remporte deux des six prix



De gauche à droite, Alain Kervern, Owen Edwards et Marie Helia, membres du jury.

Après Roscoff en 1989, c'est à Gaoth Dobhair (Gweedore) dans le Donegal, en République d'Irlande donc, qu'a eu lieu le 11e Festival du film et de la télévision des Pays Celtiques (Ecosse, Pays de Galles, Bretagne, Irlande, Cornouailles) du 2 au 6 avril.

Ce Festival est organisé tous les ans par l'Association du Film et de la Télévision celtiques, dont le président est Owen Edwards, qui a été de 1981 à 1989, directeur de la chaîne galloise S_4C, et le président de l'Eisteddfod National du Pays de Galles de 1986 à 1989.

Un festival important

Comme l'a précisé T.P. Hardiman, président du comité organisateur, dans son discours d'ouverture, le Festival international du film et de la télévision des Pays Celtiques *« peut être considéré comme une affirmation... des éléments nationaux individuels qui font la richesse et la diversité de la culture européenne »*.

Mais à côté de cette ouverture sur l'universel, le Festival était ancré aussi dans une culture spécifique. En effet Gaoth Dobhair est située au cœur du Gaëltacht (région de langue gaëlique) du Donegal. Mais la surface du Gaëltacht se réduit d'année en année en raison de la diminution du nombre de personnes parlant le gaëlique. Aussi apparaît-il comme urgent de créer un service de télévision en langue gaëlique, pour faire que cette langue garde un avenir. Il y a près de vingt ans a été créé un service de radio en gaëlique (Radio na Gaëltacht), il est question maintenant de créer un service de télévision en gaëlique pour le Gaëltacht. Une autre solution envisagée est un projet pilote de la RTE (1) de créer avec Telegaël à Spiddal, de nouvelles émissions en anglais et en gaëlique produites par et pour les régions de l'Ouest de l'Irlande.

La présence de la Bretagne

Une sélection des œuvres audiovisuelles des cinq pays celtiques était présentée à Gaoth Dobhair. Pour la Bretagne, 10 œuvres sur 26 avaient été sélectionnées par un jury de 7 personnes présidé par Loïc Le Diguer'her, président de l'Atelier de création audiovisuelle de Saint-Cadou. Au total 38 œuvres ont été présentées dans 4 séries, en vue de l'attribution de 6 prix par un jury de 5 personnes dont faisait partie Alain Kervern, responsable de l'Education des adultes de la ville de Brest, professeur de japonais et traducteur d'œuvres de poètes japonais, bon bretonnant. La Bretagne était représentée au Festival par une délégation de 15 personnes, dont 5 de FR3-Bretagne, qui avait envoyé une équipe de tournage à Gaoth Dobhair.

Dans la série « Dramatiques », 7 œuvres, dont 2 venaient de Bretagne : « Caillotte », film de Vincent Malandrin (2) et « Le Visage des doubles », vidéo de Alain Escalle. Il est à souhaiter que l'on puisse voir bientôt en Bretagne « Heartland », film gallois de Kevin Billington : au « Cœur du pays », un agriculteur a développé son élevage laitier, mais s'entend dire ensuite qu'il doit réduire sa production de lait et abattre une grande partie de ses vaches ; il se fait justice lui-même et enlève deux inspecteurs du Marché Commun ; il s'agit bien là d'un sujet qui nous touche de près.

Il y avait aussi dans cette rubrique « Hush a Bye Baby », sur lequel nous reviendrons ci-dessous.

Dans la série « Variétés », il y avait 2 œuvres bretonnes parmi les 5 présentées : « Barzhaz Breizh c'hoazh hag adarre » et « Tavarn ar vretoned : ar Revolusion vras », œuvres produites par FR3-Bretagne.

Dans la série « Documentaires » il y avait 4 œuvres bretonnes sur 21 présentées : « Bretagne, la 2e Révolution » de Serge Aillery, produit par FR3-Bretagne, « L'usine rouge » de Marie Helia, « Mémoires du lin en Trégor », vidéo de L. Chapron et Y. Le Troadec, et « Mythes et mégalithes », film de Renan Pollès.

Dans la série « Jeunesse » n'étaient présentées que 5 œuvres, ce qui est un peu mince par rapport aux années antérieures, parmi lesquelles deux œuvres venant de Bretagne : « Règne de sucre », vidéo de J.P. Le Mouland, et « Ur C'hlip Nedeleg », produit par FR3-Bretagne.

Le palmarès

Parmi les six prix décernés, **le Prix de l'esprit du festival,** accordé à une œuvre entièrement ou en partie dans une langue celtique, est allée à **« Cefn Gwlad-Don Carreg Ddu »,** film gallois de Geraint Rees, histoire d'une année passée en compagnie d'un fermier original et de sa fidèle jument.

Le Prix de la meilleure dramatique est allé à **« Hush a Bye, Baby »** (Fais dodo bébé), film irlandais de Margo Harkin, tourné par un atelier de film et de vidéo de Derry : en 1984, à Derry, quatre écolières des ghettos catholiques arrivent à un âge où elles s'intéressent aux garçons ; l'une d'elles, Goretti, remarque un garçon, Ciaran, et commence à sortir avec lui ; mais Ciaran, dénoncé est arrêté par la police ; Goretti découvre qu'elle est enceinte, ne sachant que faire et en situation difficile dans une société catholique où la contraception et l'avortement (interdit par un référendum en Eire en 1983) restent impossibles.

Le Prix de la meilleure œuvre sur l'actualité a également été décerné à **« Cefn Gwlad-Don Carreg Ddu ».**

Le Prix de la meilleure œuvre pour la jeunesse a été décernée à **« Règne de sucre »** de J.P. Le Mouland, film vidéo de 8 minutes, qui est un excellent travail d'animation de gâteaux, tartines et sucreries transformés en personnages de la Révolution et qui atteint une rare efficacité, comme le précise le catalogue du Festival (3) : « les tranches de pain se laisseront-elles impunément émietter par des gâteaux sans scrupules » ou « le luxe de la pâtisserie opposé à la misère du pain quotidien » ; « le coupe-pain, cette guillotine en miniature ne peut que conclure »;

Le Prix de la meilleure œuvre de variétés a été attribué à **« Halfway to Paradise »,** vidéo écossaise de Nicola Black et J. Gillespie : un programme de variétés et d'art en Ecosse, avec la présentation à l'ensemble du Royaume-Uni de ce qui est nouveau en Irlande, en Ecosse et dans le Nord de l'Angleterre dans le domaine des arts et du sport.

Enfin le **Prix de la première œuvre** a été décerné á **« L'usine rouge »,** film de Marie Helia, jeune réalisatrice d'origine douarneniste : il s'agit d'un documentaire tourné à Douarnenez, dont le titre évoque une ancienne conserverie construite en briques, bien connue des Douarnenistes ; il montre la vie des travailleuses de la mer, hier et aujourd'hui, de la mareyeuse à l'ouvrière, de la criée aux conserveries ; le film fait le lien entre le labeur d'hier et celui d'aujourd'hui, décrits et évoqués

(Suite page 21)



(Daoulagad Breizh)

« Hush a Bye Baby », prix de la meilleure dramatique (Irlande).

avec à la fois émotion et retenue. Il a été produit par Alain Rocca et Olivier Bourbeillon, cinéaste breton bien connu, et par la société de production Lazennec-Bretagne (4).

Avec deux prix sur six, le cinéma breton fait preuve d'une bonne santé. Ajoutons à ce palmarès que « Boomerang » de Christian Lejalé, produit par « Imagine 35-Productions » vient de recevoir le Grand prix du Festival international du film policier de Cognac. Autre signe positif qui montre qu'il y a en Bretagne de véritables cinéastes, même s'il y a encore du chemin à faire pour qu'il existe en Bretagne un véritable cinéma breton.

Y.J.

(1) Radio Telefis Eireann, télévision d'Etat irlandaise.

(2) Voir le *« Peuple Breton »* d'octobre 1989, n° 310, p. 21.

(3) Peut être consulté ou demandé à « Daoulagad Breizh », Association bretonne pour la promotion et la diffusion du cinéma, 29 rue du Posmeur, 29100 Douarnenez, tél. 98.92.97.23.

(4) Lazennec-Bretagne dépend de la société « Lazennec » qui a produit « Un monde sans pitié » d'Eric Rochant, sept fois primé lors de la cérémonie des Césars le 4 mars dernier.

Du 10 au 20 mai, CELTOMANIA 90 un temps fort culturel breton à Nantes

Questions à Christophe Lelu



Trio de Veuze (le 18 mai).

Le Peuple Breton : Que veut dire Celtomania ?

Christophe Lelu (*) : Canarimania, Starmania, Celtomania... mania, la manie et surtout la passion, quant à Celto, vous avez deviné !

On voulait en fait un titre sortant des sentiers battus. On l'a testé auprès des gens pas spécialement branchés et ils ont compris que cela se rapportait à la Bretagne.

Enfin, le terme festival ne nous a pas semblé abusif (13 manifestations en 10 jours), et puis c'est un repère pour le public.

PB : Il y a déjà un festival traditionnel à Nantes en juillet.

CL : Oui, c'est le festival d'été de Bertrand Pinel, mais ciblé sur les cultures ethniques du monde entier. Celtomania se consacre essentiellement à la culture celtique dans ses différents genres, musique, danse, cinéma, gastronomie, arts plastiques, etc...

PB : Pourquoi à Nantes ?

CL : Parce que Nantes et la Loire-Atlantique, on le sait bien, font partie de la péninsule bretonne, et que de nombreux artistes et associations expriment quotidiennement cette réalité.

Et puis stratégiquement Nantes et son agglomération disposent d'un public potentiel, d'infrastructures permettant ce type d'action culturelle.

PB : Celtomania 90, c'est la seconde édition ?

CL : Oui, la première en 89 est passée un peu inaperçue mais servait en fait de test pour une formule qui s'est révélée finalement performante.

PB : Justement quel est le principe de Celtomania ?

CL : Regrouper des associations (à l'instar d'Emglev Bro an Oriant) qui organisent habituellement des spectacles, puis mettre au point ensemble six mois auparavant, une programmation bien équilibrée. Point important du concept, chaque partenaire reste autonome et responsable de A à Z de sa manifestation.

Par contre, l'union se fait autour de la promotion qui se trouve ainsi démultipliée. Celtomania prend par contre en charge financièrement la publicité globale et s'emploie surtout à trouver des subventions pour aider les spectacles déficitaires.

PB : Et cela marche ?

CL : Pour cette seconde édition le budget certes modeste (47.000 F d'aides prévisionnelles) est tout de même en forte progression par rapport à 89. Il faut dire que l'échec du centre nantais de culture celtique a rendu les financiers plus que méfiants. Par ailleurs, la concurrence est vive en matière d'action culturelle, à nous d'être sérieux.

PB : Celtomania est-il constitué en association ?

CL : Pas encore, mais cela ne saurait tarder. Après le centre culturel breton d'Orvault, puis Bretagne + aujourd'hui comme association gestionnaire, nous donnerons vraisemblablement une existence juridique à Celtomania, sous forme d'une structure légère, efficace, évitant de trop mobiliser des bénévoles déjà investis dans leur association.

PB : Des projets d'avenir ?

CL : A court terme, la création de l'association, puis la recherche de nouveaux partenaires pour 91, avec si possible à l'affiche un spectacle de création.

Enfin dans l'idéal, mais avec un poste de permanent, nous pourrions donner une nouvelle mission à Celtomania qui serait axée sur l'information, complétée d'une coordination générale avec les associations, de l'action culturelle bretonne en Loire-Atlantique.

(*) créateur et coordinateur du festival.



Keit Vimp Beo a dix ans
Nouvelle rencontre avec Yann Fanch Jacq

P.B. : ***Pourrais-tu nous présenter « Keit Vimp Beo » ?***

R. : Cette année, Keit Vimp Beo fête ses dix ans. C'est une association de promotion de la culture bretonne qui a vu le jour dans la région de Briec. Nos activités débutèrent d'abord par les festou-noz, la collecte de verres, le nettoyage de chantiers et de rivières. Aujourd'hui, nous sommes surtout connus comme maison d'éditions de bandes dessinées en breton. Depuis deux ans, on a tendance à se professionnaliser (comptes, assujetissement à la TVA, etc.).

Skol Uhel Ar Vro (l'institut culturel de Bretagne) nous aide beaucoup mais on a tendance à sortir du ghetto bretonnant, lequel vieillit et se restreint. On s'ouvre sur l'extérieur : édition de jeux, publicité sur 800.000 bouteilles d'eau, édition de serviettes en papier, tirées à 50.000 exemplaires et, sur d'autres supports, nous mettrons du breton si d'autres idées nous viennent.

P.B. : ***Quelles sont les activités actuelles de Keit Vimp Beo ?***

R. : 1) La bande dessinée. Dans ce domaine, il faut distinguer la création de bandes dessinées en langue bretonne et la traduction de bandes dessinées en langue bretonne.

2) Les jeux de société. Exemple : le jeu des 7 familles des pays celtiques.

3) La création d'objets publicitaires en langue bretonne. Exemple : les serviettes en papier.

4) Les cassettes vidéo. En 1990, on devrait éditer trois cassettes reprenant les aventures de Yakari.

P.B. : ***Ton travail pour la langue bretonne possède de multiples points communs avec Diwan. Une fusion est-elle plausible ?***

R. : Non. Keit Vimp Beo est une association indépendante. Certes on ne pourra pas se passer de l'avis des instituteurs de Diwan car nos projets sont de caractère éducatif. Mais, même s'il y a des liens, je déplore que l'on mélange les genres, que l'on fasse des amalgames.

P.B. : ***Peux-tu nous expliquer les diverses étapes de création d'un livre des bandes dessinées ?***

R. : Il faut distinguer la création d'une bande dessinée en breton et la traduction d'une bande dessinée en breton.

Tout d'abord, la création d'une bande dessinée de 48 pages équivaut à une année de travail pour un professionnel. La création est très facile. Il faut trouver un dessinateur, un coloriste, faire le film, le montage et trouver un co-éditeur. Alors qu'une traduction c'est très difficile et souvent cela se vend bien car on traduit des BD de qualité. Alors, il ne faut pas s'étonner si les coûts entre une traduction et une création varient de 1 à... 5 !

P.B. : ***Quel est le montage financier classique d'une bande dessinée ?***

R. : Nous travaillons beaucoup avec « Skol Uhel Ar Vro ». C'est à nous de présenter nos projets. En cas d'acceptation, nous avons le schéma suivant : 1/4 en aides en avances remboursables ; 1/4 en dons.

La seconde moitié, c'est à nous de la financer. Pour ce, on peut compter sur le Conseil général du Finistère. Et enfin, parfois, d'autres nous aident, tel le Conseil régional par exemple.

P.B. : ***Pourquoi ces impressions en langue bretonne sur tous ces supports ?***

R. : Il est important d'atteindre les gens avec des produits quotidiens. Nous développons une logique de banalisation. C'est cette logique qui nous a poussés à éditer une affiche de Chico Mendez (60 F port compris), défenseur de la forêt amazonienne, une affiche sur le nucléaire civil et militaire, des enveloppes en breton avec des thèmes tiers-mondistes. D'ailleurs, Keit Vimp Beo voit plus loin que Nantes ou Fougères et entame une réflexion sur l'avenir du monde. Exemple : nous envisageons une affiche sur l'écrasement de la place Tien an Men.

P.B. : ***Comment se fait l'écoulement des produits « Keit Vimp Beo » ?***

R. : Le gros de nos ventes se fait par vente directe, puis un petit peu par « Breizh Diffusion », et enfin par les jeux. Il faut savoir qu'il existe des publics différents : celui des BD et celui des jeux. On essaie d'être moteur au niveau de la culture bretonne. Ainsi, le jeu de 7 familles a été d'abord tiré à 14.000 exemplaires, et prochainement, il va être réédité à 5.000 autres exemplaires. Ce jeu a servi comme support publicitaire :
- à France Télécom,
- à Radio Armorique,
- au Crédit Mutuel de Bretagne,
- à Brittany-Ferries,
- au Festival Interceltique du film,
- à « Isabelle » (eau).

Prochainement, la SILL (société industrielle laitière du Léon) et Coopagri vont entrer dans cette liste.

P.B. : ***Toutes ces expériences ont dû t'amener à une réflexion sur l'économie de la culture bretonne ?***

R. : Une culture bretonne ne peut exister s'il n'y a pas de personnes qui vivent de la culture bretonne. Dans cinquante ans, il y aura une culture bretonne parce qu'il y aura des gens qui vivront de la culture bretonne, surtout en Centre Bretagne.

Pour certains, il faut être fou pour créer des emplois dans la culture bretonne ; alors, pour créer des emplois dans la culture bretonne en Centre Bretagne, il faut être doublement fou ! Mais dans deux-trois ans, il nous faudra du personnel pur que ça tourne. *La culture bretonne est un argument de vente pour se différencier.*

P.B. : ***Quels sont tes rapports avec les autres composantes du mouvement culturel breton ?***

R. : On ne peut plus se permettre des guerres fratricides. La période est aux rapprochements, à la collaboration. Il faut travailler dans le même but.

P.B. : ***Keit Vimp Beo va fêter ses dix ans ?***

R. : On va les fêter dans le cadre de la fête de la langue bretonne à Carhaix. Pour marquer le coup, puisqu'on n'a pas dix fois dix ans, on va offrir une bande dessinée à chaque personne sur présentation de son ticket d'entrée, plus exceptionnellement, tous les produits « Keit Vimp Beo » à demi-tarif, plus un cadeau qui est une promotion de ce qu'a accompli Keit Vimp Beo depuis dix ans (posters, affiches, enveloppes, etc.). Enfin, Jean Michel Le Lichou et Serge Montfort dédicaceront leurs ouvrages.

Si vous désirez contacter Keit Vimp Beo, téléphonez au 98.73.80.11 ou à Keit Vimp Beo, 29520 Laz.

Les Bretons de Nominoë de J.C. Cassard Ed. Beltan

« Les Bretons de Nominoë » : rarement sans doute un livre d'histoire de la Bretagne aura été tant attendu. Et le résultat est à la hauteur de notre attente : ces 300 pages très denses nous donnent l'étendue des travaux que notre ami (et co-rédacteur du P.B.) J.C. Cassard a consacrés à la Bretagne du Haut-Moyen-Age pour passer avec succès son Doctorat d'Etat ; ces pages forment probablement l'apport le plus important réalisé ces dernières années pour que soit améliorée la connaissance juste de notre histoire médiévale.

Certes, les lecteurs du P.B. connaissent bien J.C.C. (tout comme moi : nous étions ensemble au lycée à Nantes !), mais c'est avec objectivité que ces lignes sont écrites : malgré quelques défauts de présentation, « Les Bretons de Nominoë » sont bien une œuvre majeure, fruit d'une longue recherche, mais également travail d'écriture abordable (ce qui n'est pas le cas de toutes les thèses, loin de là !).

Passons rapidement sur les quelques manques de l'édition : ainsi que le veut la collection « Les Bibliophiles de Bretagne » des éditions Beltan (afin que le prix du livre demeure accessible), il n'y a pas d'iconographie. Par contre, une table des matières, un index et quelques cartes auraient aidé le lecteur. Mais ce ne sont là que des détails, maigres défauts face à la qualité de l'ensemble à laquelle il faut associer l'éditeur dont on ne dira jamais trop la grande contribution à la culture bretonne. Ne boudons donc pas notre plaisir et venons-en à l'essentiel : Nominoë et ses Bretons !

L'auteur, en filigrane, fait ressortir à propos de Nominoë lui-même, ce qui est essentiel pour avoir une vision scientifique de son époque : 1) Les Bretons furent d'abord des envahisseurs en Armorique que les peuples à eux soumis n'apprécièrent pas particulièrement ; un royaume est toujours le résultat d'un rapport de forces en perpétuelles évolutions, et il ne peut exister qu'en rapport avec le monde de son époque. 2) Le personnage même de Nominoë fut oublié pendant des siècles, trop obscur peut-être, trop compromis dans son rapport « pré-féodal » avec les Carolingiens ; c'est à la noblesse déçue et inquiète du XIX[e] siècle romantique qu'il doit sa surprenante et symbolique résurrection, ainsi que le discutable titre de « Père de la Patrie bretonne » !

En fait, nous connaissons peu Nominoë, et c'est surtout avec « Les Bretons de Nominoë » que J.C.C. nous invite à faire un périple dans l'histoire. Qui sont ces hommes (et ces femmes) qui ont tout de même forgé un royaume vassal, autonome et concurrent au sein de l'empire carolingien ? Aux IX[e] et X[e] siècles, les Bretons ne sont pas que des guerriers, même si les combats qui les ont opposés



à l'empereur les ont rendus célèbres : Nominoë (+ 851), son fils le roi Erispoë (+ 857), puis le roi Salomon (+ 874) ayant repoussé avec une fière violence les assauts des troupes de l'empereur (en l'occurrence Charles Le Chauve, petit-fils de Charlemagne). Notons que Nominoë ne porta notablement pas le titre de roi au sens « diplomatique » de l'époque alors que ses successeurs jusqu'à Alain Le Grand (+ 908) furent ainsi désignés par la Chancellerie carolingienne.

Mais, à côté de ces guerriers, à côté (ou avec) la puissante église catholique en train de s'imposer à toute l'Europe occidentale (et nous croisons-là les premiers bénédictins, les abbayes de Redon et de Landevennec, les principaux saints bretons : Convoïon, Samson, Malo, etc.) vit une foule peu soucieuse de s'interroger sur ses propres problèmes de langue ou sur la forme diplomatique des relations qui lient et qui opposent simultanément Nominoë à celui qu'il représente longtemps (et fidèlement) en Bretagne : l'empereur carolingien.

Brièvement, ce Peuple Breton (P.B. !) de l'époque peut se présenter ainsi (en essayant de résumer sans déformer) : vivant dans un pays sillonné par des voies terrestres ou navigables, entouré d'une mer nourricière mais aussi parfois hostile, habitant souvent de médiocres cabanes de bois (ou de branchages) formant des villages dans de vastes clairières au cœur d'une forêt beaucoup plus dense qu'aujourd'hui, le breton est d'abord un paysan qui ne connaît rien du luxe de ses princes : serf ou homme libre, il vit d'abord sur (et de) la terre. Toute une hiérarchie qui manque d'unité fait de lui l'homme du « machtiern », petit « seigneur » laïc de la paroisse.

Il y a aussi des marins, des pêcheurs, des transporteurs (charrettes, barques, « côtres »...). A la campagne, où les productions de céréales sont faibles et fragiles (comme partout en Europe de l'ouest), les animaux sont classés selon leur valeur : le cheval coûte cher, puis les bovins, puis les porcins et les ovins (l'échange est plus du troc que de l'économie monétaire, peu de monnaie circulant alors).

On se nourrit de ce dont on dispose, et même des fruits de la cueillette dans un monde dangereux (sangliers, loups) où les blessures graves sont difficilement guéries par une médecine très empirique.

Sur les rivages de la Manche et de l'Océan, on mange du poisson de mer et des fruits de mer. Certains produisent et vendent du sel (alors si précieux), tandis que les boissons sont (outre l'eau et le lait), la cervoise, l'hydromel et le vin (plus rare cependant). N'oublions pas les autres artisans : forgerons, menuisiers, charpentiers, cordonniers, potiers, bourreliers, tisserands, orfèvres, etc. Les Bretons ont déjà tout un système pour rendre la justice, avec référence à l'écrit et désignation de juges.

Ce livre est à lire absolument pour tous ceux que l'histoire bretonne intéresse ; ils y trouveront « ample matière à réflexions et y approfondiront sans aucun doute leur identité ».

Etienne Gasche

Cahiers de l'Archipel n° 22

14 rue de la Fraternité
93130 Noisy-le-Sec

Thierry Guidet se faisait dans un récent numéro d'*Ar Men* l'écho de l'hommage rendu par la revue *Aube Magazine* au poète breton Jacques Josse. C'est au tour de Gérard Le Gouic de se voir célébrer par ces *Cahiers de l'Archipel,* revue poétique animée par un « esprit de recherche » qui « associe des auteurs soucieux de se libérer des fanatismes », ce qui paraît fort louable. Le poète quimpérois nous offre ici des inédits encadrés par des témoignages de Michel Dugué et Henri Thomas. Le texte du premier, fraternel sans componction, me paraît plus intéressant que celui d'Henri Thomas, purement anecdotique. Des poèmes de Gérard Le Gouic, où se manifestent l'inquiétude et l'enchantement de l'auteur face aux lieux à se conçoit le poème, : ville, chambre, fenêtres... se détachent six distiques humbles et forts qui en disent plus que de longs discours sur le travail du créateur : *« J'aime des haltes qui creusent/des vides entre mes tempes (...)/J'entre alors/dans la hutte du poème/qui ne protège ni du vent/ni de la pluie/mais multiplie les odeurs brisées de l'averse/les voix superposées de l'océan ».* Suivent des fragments de journal qui permettent à l'auteur de ***L'Ossuaire de Sable*** de montrer une fois encore la diversité de sa palette.

La revue comprend par ailleurs des poèmes et des études critiques approfondies, comme en témoigne cette citation extraite d'un article de Jean-François Roger : *« Toute œuvre littéraire d'envergure ne se crée que dans la transgression des normes du genre auquel elle se réfère »* (p. 27). On ne saurait mieux dire !

P. RANNOU

3e édition du concours de musique bretonne de Guidel

C'est le jeudi 24 mai que se déroulera le désormais traditionnel concours de musique bretonne dans la ferme restaurée de Villeneuve Ellé, en Guidel (56).

Ce concours semble avoir assuré sa pérennité grâce au site agréable dans lequel il se déroule (mis à la disposition des organisateurs par la mairie de Guidel) et par la formule elle-même de la compétition : il s'agit en effet, pour un soliste ou un groupe, de jouer de la musique traditionnelle, ou d'inspiration traditionnelle, sur les instruments de son choix.

Il n'est pas étonnant de retrouver chaque année la plupart des meilleurs musiciens bretons qui en profitent pour essayer de nouvelles formules instrumentales.

Les organisateurs souhaitent cette année la venue de nombreux chanteurs qui étaient trop discrets les années précédentes.

Le jury, composé de personnalités de la musique bretonne, se prononcera sur quatre catégories : solistes, couples koz et braz, duo et trio, groupes de quatre musiciens et plus.

Contacts : Josik Allot, 97.86.02.20 ; Didier Allain, 97.86.24.91.

Festival de la clarinette (23-27 mai) en Centre-Bretagne

Treujenn gaol 1990 : L'association « Paotred an Treujenn gaol » propose sa deuxième rencontre internationale de clarinette populaire.

Mercredi 23 mai à Berrien (29), fest-noz.

Jeudi 24 mai à Berrien, journée gavotte et treujenn gaol, musique du pays basque.

Vendredi 25 mai à Glomel (22) : 19 h, concert musique Rajasthan (Inde) ; 22 h, rencontre Sylvain Kassap Quintet (jazz) ; le Quintet (5 clarinettes bretonnes).

Samedi 26 mai à Glomel : 19 h, musique tzigane d'Istanbul (Turquie) ; 22 h, concert et bal antillais.

Dimanche 27 mai à Glomel : 10 h, concours de sonneurs de treujenn gaol ; 12 h, école de musique de Pontivy ; 15 h, fest-deiz-noz interculturel.

Un stage, des expositions, des stands, des rencontres, discussion avec les musiciens étrangers, chapiteau... possibilité camping et restaurations. Des cartes pour les 5 jours sont en vente au prix de 200 F ; renseignements tél. 98.93.57.62 ou 96.29.26.55.

Le 2e catalogue des éditeurs bretons est paru

Ce catalogue tiré cette année à 15.000 exemplaires va être diffusé auprès des libraires des cinq départements bretons, il sera également envoyé à toutes les bibliothèques de la région ainsi qu'aux principales bibliothèques municipales et universitaires du reste de la France, aux instituts culturels français à l'étranger, à de nombreux organes de presse, à de nombreux élus et il sera également diffusé à l'occasion des prochains salons et festivals du livre : Genève, Concarneau, Trévarez, Francfort...

Par rapport à la première édition faite en 1989, à la fois la présentation et le contenu sont améliorés, en ajoutant notamment un index général des éditeurs et un index par spécialités (pour en recevoir un exemplaire s'adresser à l'association des éditeurs de Bretagne, c/o Breizh, Kerangwerm, BP1, 29135 Spezet.

C'est intéressant pour connaître les parutions récentes de chacun des nombreux éditeurs bretons.



Klask

Cette revue est publiée par les Presses Universitaires de Rennes 2. Elle se propose de porter à la connaissance des chercheurs et de tous ceux qu'intéresse la matière bretonne et celtique, les résultats des travaux menés dans le cadre du laboratoire « Bretagne et Pays Celtiques ».

« Klask » se situe dans une perspective qui privilégie les faits contemporains de langue et de civilisation : nouvelles approches des langues celtiques, étude des tendances littéraires, analyse de l'évolution des pratiques linguistiques...

Au sommaire du n° 1, beaucoup de linguistique bretonne (Alan Botrel, Lukian Kergoat, Erwan Evenou, J.Y. Urien), la rime interne chez Geneviève de Brabant (G.W. Le Duc) et comment écrire le gallo (H. Walter). Intéressante aussi, l'étude de Yann Ber Piriou « Koun un devezh kaer ».

« Les femmes, la terre, l'argent » (A. Guillou)

Les éditions Beltan poursuivent la publication d'ouvrages de qualité à un rythme soutenu. Dans la collection bleue (ethnologie, sociologie) des « Bibliophiles de Bretagne », Anne Guillou succède à Patrick Le Guirriec avec *« Les femmes, la terre et l'argent : Guiclan en Léon »*. Il s'agit en fait d'une partie d'une thèse portant sur Guiclan et un village du Bénin (Afrique), dont on n'a retenu ici que la 1re partie. L'étude a privilégié les femmes nées après 1930 et avant 1950. La marque de l'école primaire, en ce qui concerne l'idée qu'elles se font du passé, est forte. Avec un style très enlevé, l'auteur montre les différences d'approche, de mémoire, de perception de l'espace et du temps pour les femmes et les hommes, différences tenant en bonne part aux différences d'éducation, de spécialisation. (Les cultures pour les uns, les animaux pour les autres).

Les différences sociales sont bien exposées, outre l'opposition bourg-campagne. L'apport de la Jeunesse agricole chrétienne est bien sérié. Les comportements matrimoniaux, le travail dans l'exploitation, l'influence de la femme dans la maison, dans les affaires publiques sont traités clairement et sans jargon. Alors, matriarcat ? Oui et non. En certains lieux et dans certaines situations, oui. N'oublions tout de même pas qu'il s'agit du Léon intérieur et que vérité en Léon n'est pas nécessairement vérité bretonne ! Il semble que la hiérarchie sociale ait été plus pesante ici que dans d'autres lieux de Bretagne, notamment l'Arrée tout proche.

J.J.M.

CELTOMANIA : programme

Melaine Favennec - Le Sémaphore, jeudi 10 mai, 21 h, Port Beaulieu, Nantes.

Fest-noz - Orvault Frébaudière, le samedi 12 mai, 21 h.

Emvod du Pays Nantais - Dimanche 13 mai, Nantes, salle Paul Fort et Boris Vian.

Gastronomie des Pays Celtiques - Mardi 15 mai, F.J.T, Porte-Neuve et Port Beaulieu.

Concert chant-choral/harpe celtique - Mardi 15 mai, 21 h, salle Bretagne.

Soirée cinémathèque - Mercredi 16 mai, 20 h 30, salle Bretagne.

A la découverte des cornemuses celtiques - Vendredi 18 mai, 21 h, maison de quartier de Doulon.

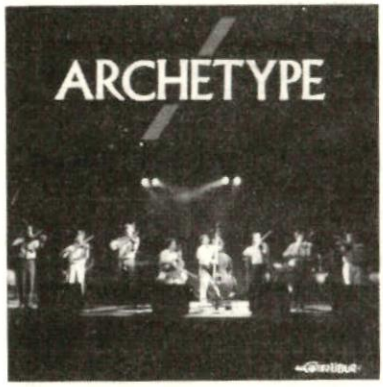
Musiques au pub (Le Bacardy) - Samedi 19 mai, à partir de 21 h.

Roland Becker en concert - Den en concert - Samedi 19 mai, 21 h, auditorium du conservatoire de Nantes.

Fest deiz - Animation musique, danse clôturant Celtomania 90. Dimanche 20 mai, 15, salle de la Convention.

SELAOUIT





ARCHETYPE (Escalibur CD 831 diffusion Breizh).

Si je m'en tiens à la définition de mon Petit Larousse (illustré), l'**Archetype,** c'est le « modèle idéal » que l'on copie. Le Petit Robert (Bob pour les intimes), parle lui « d'original qui sert de modèle ».

... Originale (oui, bon, je sais, la transition n'est pas très bonne), la démarche des huit musiciens qui forment Archetype, l'est assurément et d'ailleurs, elle a déjà été copiée (1).

Un octuor à cordes, me direz-vous, c'est classique. Eh bien non justement, ce n'est pas du classique : le répertoire d'Archetype est composé de morceaux traditionnels ou d'inspiration traditionnelle et c'est ce qui fait à la fois sa spécificité et son intérêt.

Le point de départ d'Archetype, c'est des « bœufs » à la fin des festou-noz ou des concerts, c'est ensuite, en 1985, la commande d'une création pour les Tombées de la Nuit à Rennes.

Depuis, les huit musiciens – six violons, un violoncelle, une contrebasse – ont conservé l'habitude de jouer ensemble et décidé de former le groupe, Archetype donc.

Huit musiciens connus : les meilleurs instrumentistes à cordes que compte la Bretagne. Tous ont joué dans des groupes fort connus ou y jouent encore : Pierrick Le Mou, dans « L'Echo des Luths » ou Gwenva, Hervé Bertho, dans « Toundra », Christian Lemaître, ancien de « Kornog », dans « Pennou Skoulm » ou « Maogan », Thierry Moreau, dans « L'Echo des Luths », lui aussi, ou dans « Cabestan », Jacky Molard, dans « Gwerz » ou « Den », entre autres, Fanch Landreau, dans « Skolvan », Yvon Rouget, dans « BF 15 ». Seul Pierre Lecompte n'est pas à ma connaissance, répertorié dans un autre groupe breton. Il faut dire qu'il est Angevin d'origine et de résidence.

Rien que du beau monde, donc : cela provoque des problèmes de calendrier et d'emploi du temps, mais permet en même temps de bénéficier d'apports extérieurs toujours enrichissants.

De bons musiciens au service d'un répertoire riche et d'arrangements d'excellente facture... le résultat ne déçoit pas : le disque est superbe, ni plus, ni moins.

Qu'il s'agisse de musique celtique, surtout bretonne, mais aussi irlandaise, ou de musique d'Europe Centrale – magnifique ce « Loub' des Carpates », même s'il vient un peu tard – Archetype nous sert un « produit » exclusivement instrumental, enthousiasmant.

Le temps où l'on dira *« c'est un disque archetype »* pour dire *« c'est un bon disque »*, n'est pas loin...

GWENDAL « Glen River ». (Tempo Maker Productions 34500-2 Mélodie Distribution).

Période faste pour la musique bretonne : Archetype a enfin laissé une trace sonore et voici que Gwendal revient, après plus de trois ans de silence, avec un nouveau disque, « Glen River » et l'on annonce une tournée du groupe cet été en Bretagne.

La création de Gwendal, en 1972, était en fait une commande d'une maison de disques – Pathé Marconi, pour ne pas la nommer – qui voulait, eveljust, **SA** formation de musique bretonne.

Cela n'a pas empêché Gwendal de faire son trou : qualité, créativité, punch, en ont fait rapidement un des groupes phares en Bretagne. Une demi-douzaine de disques et près d'un millier de concerts ont su asseoir une réputation qui n'avait rien d'usurpée. Et puis avec le reflux de la vague folk et après la sortie d'un septième disque décevant – « Danse la Musique » – où le groupe s'éloignait de la Celtie tout en s'essayant au chant, ce fut donc le silence.

Un silence que deux membres du groupe se décident enfin à rompre : Youenn Le Berre, le flûtiste fou, auquel Gwendal doit beaucoup depuis sa création, et Robert Le Gall, qui l'a rejoint beaucoup plus tard, sortent aujourd'hui « Glen River », un disque qui marque le retour aux sources.

Foin des expériences, fi des voix pas toujours très assurées – « Glen River » est entièrement instrumental – Youenn Le Berre et Robert Le Gall nous offrent un disque abouti, superbe, un folk-jazz-rock celtique authentique et fort.

Quatorze titres en tout et plusieurs d'entre eux – « Glen river », « Noces de Granit », « Jigger Jig », « Glaz Noz », clin d'œil souriant à l'actualité, « Uilean Mandinga », comme un hommage à Dan ar Braz, où Youenn Le Berre fait merveille à la cornemuse ou à la flûte – sont tout bonnement magiques.

Tous ceux qui ont aimé le Gwendal des « Mouettes s'battent » ou du « Reggae Gai de Gueret » aimeront « Glen River ». Chaudement recommandé.



THE NEW DAZONT « Evit Kiegiñ... » (autoproduit avec l'aide de Skol an Emsav. CD B02).

Il y a un an, tout pile, je vous parlais de Dazont et de son premier enregistrement, un 45 tours, « War Zouar Breizh ». Voici son nouveau disque, « Evit Kiegiñ... », un CD de neuf titres, qui reprend d'ailleurs « War Zouar Breizh », mais comme il s'agit d'un nouveau disque, justement, et que, de plus le groupe a subi des transformations importantes, Dazont ne s'appelle plus Dazont, mais The New Dazont... Vous me suivez ?

Reformé autour d'Ivi Ar C'harr, seul rescapé du groupe, The New Dazont propose un rock d'aujourd'hui, un rock sombre, dont en toute franchise, je ne fais pas mon ordinaire musical...

Un rock d'aujourd'hui, tendu vers l'avenir, mais qui ne veut pas se couper des racines, ce que le groupe résume d'une formule : « Intégrer le passé pour bâtir un avenir... ».

C'est ainsi que « Evit Kiegiñ... » est d'abord une suite d'hommages rendus à Anjela Duval, « Kerfranhiz » à Daniel Le Foll (« photographe de génie assassiné à Tours »), « Daniel », à Alan Stivell (« un jour le monde entier s'est mis à danser sur une musique bretonne ») « Ar Stivell », à François II de Bretagne et aux Bretons tombés à Saint-Aubin-du-Cormier, « 1488 »...

La démarche est des plus sympathiques, la musique est de bonne qualité, le groupe tient parfaitement la route et soutient la comparaison avec beaucoup d'autres que l'on entend régulièrement sur les ondes, sans parler de tous ceux qu'il surclasse haut la main, et que l'on entend... encore plus régulièrement. Avis aux programmateurs radios ! (2).

Evidemment, The New Dazont commet une faute de goût, inexcusable : Nathaly Ober, la chanteuse du groupe, utilise exclusivement la langue bretonne. Impardonnable, n'est-il pas ?

Pierre MORVAN

(1) Il existe désormais un Quintet de clarinettes de musique traditionnelle.

(2) Ceci ne s'adresse pas à RBO, qui fait son boulot en programmant The New Dazont...

PLAISANCE :

Bétonnage sur domaine public à Roscoff aussi !

Ma fille est abonnée à votre revue depuis plusieurs années. C'est elle qui m'a signalé l'article paru ce mois-ci sur les ports de plaisance.

Ce que vous écrivez concerne tout à fait la ville de Roscoff. En ce moment un tort irréparable lui est fait car on touche au port qui est son centre vital... un site naturel dont la beauté était appréciée de tous.

Il faut dire que tout se fait dans la plus grande illégalité. Au lieu d'un prolongement de quai en bordure de mer qui aurait suivi la courbe naturelle de la côte et qui était accepté par tout le monde, on prend deux hectares sur la mer... terre-plein qui annonce le port de plaisance et sur lequel seront construits différents commerces... des rumeurs qui prennent corps au fil des jours... le scandale réside dans le fait que la population n'était pas au courant des projets de la municipalité qui de ce fait avait une longueur d'avance sur les opposants éventuels !

Ce terre-plein tel qu'il est n'a jamais été discuté en délibération ! Les conseillers ont signé pour un enrochement ! Pas d'affichage à la mairie, pas d'autorisation du POS et j'en passe ! Voilà deux mois que les travaux ont commencé ! Une association pour la défense de sites a été formée (et pas seulement par les riverains comme semble le faire croire la presse locale) elle a des adhérents, un avocat. Autre scandale, les préfets, sous-préfets, procureur de république ont été avertis, malgré cela les travaux continuent ! Ce terre-plein est la première condition à remplir pour la création d'un port de plaisance. Il faut donc qu'il soit terminé à tout prix. Idée fixe du maire car à Roscoff il y a une autre possibilité de port de plaisance moins dégradante pour la ville qui serait de le faire là où il y a de l'eau tout le temps, à côté du quai d'où partent les Cars Ferries pour Plymouth. Il y a de la place. La Chambre de commerce est sur les rangs pour en construire un !

Voilà en quelques mots le drame qui se joue ici.

Peut-être pourrez-vous faire quelque chose ?

A.L.

Ceux qui veulent entrer en contact avec notre lectrice peuvent nous écrire : A.L., c/o Le Peuple Breton, BP 301, 22304 Lannion Cedex. Nous faisons suivre.

Un peu de cohérence !

Je suis plutôt surpris de prendre connaissance dans les colonnes du P.B., organe du parti autonomiste breton qu'est l'UDB, des félicitations à un militant ayant reçu (sur sa demande ?) ce hochet du pouvoir central parisien appelé aussi « légion d'honneur ».

Je suis également déçu (et surpris) des multiples citations par Y. Jardin de « FR3-Bretagne et Pays de Loire » (sic), et de l'adoption du logo « B4 » dans un article récent de votre revue. Un peu de cohérence, que diable !...

Un Breton en 44 (B5)
N.D. des Landes

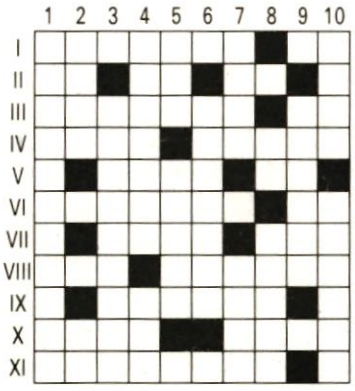
N.D.L.R. : Nous avons effectivement été trop peu explicites pour ceux qui ne connaissent pas notre camarade douarneniste. Qu'un camarade et ami soit reconnu pour son action positive réelle (résistance), pour sa longue action en faveur de l'usage public de la langue bretonne (ne fait-il pas connaître des poèmes et récits en langue bretonne jusqu'en Amérique latine ?), cela ne peut que réjouir ses amis.

Nous citons parfois FR3 P.d.L. parce que ça existe, pas par approbation. Il n'y a pas un PB où nous ne réaffirmons l'appartenance Bretagne de la Loire-Atlantique. Nous avons aussi condamné le logo B4, très vivement, en expliquant les responsabilités dans ce domaine. 3 fois en un an, le drapeau breton nous sert de « une ». C'est le seul drapeau et logo que nous reconnaissons. *Cela dit, on ne peut rêver sans cesse un monde où tout nous convienne.* Il faut connaître les réalités – dont la partition de la Bretagne – afin de pouvoir espérer les transformer. Notre titre, **Le Peuple Breton,** est déjà un programme tout à fait clair et sans ambiguïté !

Mots Croisés Bretagne-Celtie

Problème n° 22

(quelques mots sont en breton)



HORIZONTALEMENT

I. Grâce au poète, a inscrit Brest dans la mémoire collective ; Adoucit. – II. Phonétiquement : nom d'une éminence ; Epelé : peut-être une brette ; Econqmiste né à St-Malo en 1712 (initiales). – III. Il fut évêque de Rennes ; Ne vaut pas mieux qu'un an. – IV. Un Breton de l'Ouest pour un Breton de l'Est ; Ce Nantais fut lauréat du Prix Goncourt. – V. De droite à gauche : chêne ; A michemin de l'unité bretonne. – VI. Famille d'amphibiens fourvoyée dans une histoire de vêpres ; Une fin inévitable pour Ahès. – VII. Dans l'œuvre d'un poète maudit né à St-Brieuc ; Organisation secrète. – VIII. En un certain sens, décore fréquemment les meubles bretons ; Permet bien des découvertes. – IX. Souvent méprisé par l'équipage des canots de sauvetage. – X. Imiter certains postiers ; Pays dont le prince est comestible. – XI. Ancienne résidence des ducs de Bretagne.

VERTICALEMENT

1. Responsables d'une pluie évoquée dans le 1 du I horizontal. – 2. On ne lui en veut pas de se faire remarquer ; Des caractères du tonnerre. – 3. Résident dans le 2 du X horizontal. – 4. Guérandaise balzacienne ; Surhaussé à Lanleff. – 5. Des aguets au nom de fruit ; Fêté une fois l'an avec Natacha. – 6. Est très apprécié des enfants. – 7. N'est plus guère utile aux meuniers ; Diminutif pour Lamennais. – 8. Un sur douze ; Tempête sur la Loire. – 9. Née à Brest en 1875, son journal est encore lu aujourd'hui. – 10. Chef-lieu de canton du Morbihan ; Arthur manqua pour le moins d'hospitalité à leur égard.

M. ERWAN

Solution du problème n° 21

Horizontalement :
I. Préameneu. – II. Auge ; Le ; Is. – III. SM ; La ville. – IV. Sid ; Le Gall. – V. En ; Pinède. – VI. Palet ; AR (Alain Resnais). – VII. Indret ; ANA. – VIII. ETEI ; Honni. – IX. Algues. – X. Ar ; UL; Epi. – XI. Avel ; ESSAN (nasse).

Verticalement :
1. Passepied. – 2. Ruminant ; AV. – 3. Eg ; LDEARE (leader). – 4. Aël ; Péril. – 5. Alité ; GU. – 6. Elven ; Thulé. – 7. Neiges ; Oe. – 8. Lad ; Anses. – 9. Uilleann ; PA (Pierre Abélard). – 10. Sel ; Raisin.

RACISME


LA FRANCE AUX FRANÇAIS!
... ET LA BOURGOGNE AUX ESCARGOTS!
UNE MOTION! UNE SYNTHÈSE! EIN CHEF!
CONGRÈS DE NICE
FN
ON SE CROIRAIT À DJERBA...
BARBÈS
CE N'EST PLUS LA PEINE QUE T'AILLES AU CLUB MÉDITERRANÉE!
IL M'AGRESSE ENCORE!
IL VA FINIR PAR TE CULPABILISER!
RA...CISTE!
NICE...
ACCEPTERIEZ-VOUS QUE VOTRE FILLE ÉPOUSE YANNICK NOAH OU MIKAËL JACKSON?

Humour

Le con-grès de Rennes

Un événement international vient de marquer la Bretagne éternelle. Le Pays de Rennes était déjà connu pour la galette-saucisse de Cesson-Sévigné (l'exquise saucisse de la marquise), pour les dons comiques de notre Buster qui tonne, Edmond Hervé, et aussi il faut le dire pour un développement économique inégalement égalé... par certains irremplaçables maires d'un socialisme atypique que Dieu a donné aux Bretons typiques.

Désormais Rennes sera connu par **le congrès.** Un vrai travail de Roumain. Puisqu'une seule question était vraiment à l'ordre du jour et nuit : qui sera le chef demain ?

On mettra du temps à oublier le frais minois de Dracula-Fabius bouffant son Jospin quotidien... Mais « Lille en Vilaine » a finalement été le mot-roi ! En effet le maire de Lille, sorti en caleçon de la « beauté » (comme dit Gilles Servat quand il chante la Bretagne) a été sacré vainqueur, après un match vraiment nul. Hélas, son sacre (de Mauroy maudit !) n'a pu avoir lieu que sur les bords de la Saine-Thèse de Dieu. Tonton a dû mettre à genoux ses toutous, par un miracle que les pauvres congressistes n'avaient pu réaliser ! Dommage...

Pour vous aider à marquer votre enthousiasme pour ce temps fort de l'esprit humain, le « Peuple Breton » propose à tous les amateurs un morceau de pierre. Pas n'importe laquelle. Du grès de Rennes... Pour faire d'une pierre deux coups : une pierre dans le jardin de vos copains socialos (s'il vous en reste. Pris un par un, ils ne sont pas toujours moches, allez...) pour qu'ils sortent de la vile haine... Et une pierre pour ne pas oublier les débats très bas de ce con-grès de Rennes !

L. NEDELEG

LA BRETAGNE SUR RADIO-PAYS (PARIS)

Sur 88,2 MhZ (F.M.), Radio-Pays émet en direction des Bretons le vendredi soir, de 20 h à minuit, le dimanche de 8 h à 11 h. Adresse : B.P. 639, 75367 Paris Cedex 08 (tél. 16-1-47.61.00.75). Cette radio associative doit être soutenue !

SOUTIEN A RADIO-PAYS (88,2 MhZ)

22 RUE DELAMBRE

22 AVRIL 90

Paris 14e Métro Vavin

15 h : concert
17 h : fest deiz

avec Ar Gazef Veurzh
Lizher Glizh
et bien d'autres

Brasserie des 2 Rivières — COREFF

Korev, Ar Bier Bervet'giz-wechall Graet e Montroulez

Bierdi An Div Stêr
Amañ e vez graet gwel e vez tañvaet
1 plasenn ar Madalenn
29210 MONTROULEZ
Tél. 98.63.41.92

COREFF, LA BIERE ARTISANALE BRASSEE A MORLAIX.
BRASSERIE DES 2 RIVIERES. Visite et dégustation sur place, 1 place de la Madeleine, 29210 MORLAIX. Tél. 98.63.41.92.

Réservez votre samedi 16 juin 1990 !
9 h 30-18 h 30

COLLOQUE INTERNATIONAL

« BRETONS EN EUROPE, DEMAIN »

Des spécialistes, des hommes politiques, des dirigeants de régions d'Europe établissent le diagnostic de la Bretagne d'aujourd'hui. Atouts, handicap, inhibitions à l'heure de l'Europe, seront présentés par une quinzaine d'intervenants de renom. Chaque intervention sera suivie d'un échange avec l'auditoire. Une synthèse sera faite en fin de journée.

Centre international des congrès NEPTUNE

à Nantes, 16 juin 1990

Pour s'inscrire, voir page 3.

Des journalistes européens, français, bretons sont attendus en nombre.

« Autour de ce thème, l'auteur poursuit de fines analyses sur les luttes de classes en Bretagne sous l'ancien régime, sur le rôle de premier plan joué par les députés bretons lors de la convocation des Etats généraux, sur les rapports entre économie maritime et économie continentale (...) sur la notion même de liberté (la constituante libère les paysans et ouvriers des cadres féodaux au nom des libertés individuelles pour mieux les assujétir sur le plan collectif en tant que classes et peuples). »

Thierry Guidet – Armen n. 26, p. 53

Loeiz Ar Beg

LES BRETONS ET LEURS LIBERTES

1789 et 1989

Librairie du « Peuple Breton »

(expéditions par correspondance sous 48 heures)

- ☐ **L. Le Bec : « Les Bretons et leurs libertés », 107 F franco.**
- ☐ F. Morvannou : « Le breton, jeunesse d'une vieille langue », 45 F franco (tout sur le breton, ou presque)
- ☐ « Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions », 20 F.
- ☐ « Un Breton d'ailleurs », (poèmes d'un marin breton, des quatre coins du monde), 20 F.
- ☐ F. Péru : Bugel ar C'hoat, 40 F franco.
- ☐ J. Gros, « Le Trésor du breton parlé » (80 F).
- ☐ Atlas de Bretagne de Skol-Vreizh, 170 F franco (nouveauté).

(Bon de commande à recopier ou à découper)

(Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à : PB, BP 301, 22304 Lannion Cedex)